

DETECTIVE



TRÉSORS CACHÉS

Rue Mouffetard, ces ouvriers ont découvert un trésor de plus de trois millions en pièces d'or. Mais ils n'en seront pas plus riches pour cela car les héritiers et le fisc surgissent déjà, premières parties prenantes. (Lire, pages 4 et 5, l'article de Emmanuel CAR)

16352 de la Répression du Crime

AUTREFOIS, écrit Maxime du Camp, l'historien du Paris du second Empire, le soin de s'emparer des criminels appartenait à la gendarmerie, à la troupe, à des agents de police dont les fonctions mal définies étaient utilisées au hasard des circonstances. Ce système était déplorable et laissait circuler publiquement dans les rues bien des malfaiteurs impunis. Ce fut Vidocq qui, le premier, en 1817, sous la préfecture de M. d'Anglès, organisa la brigade de Sûreté ; mais on obéit alors et pendant longtemps à cette idée fautive que pour bien connaître les criminels, il était nécessaire de l'avoir été soi-même... »

1817... 1938... Pour mesurer le temps — plus d'un siècle — parcouru, je rapproche ces lignes d'un tableau synoptique que j'ai là, sous les yeux, et qui est le schéma des activités du Contrôle des recherches, à la Sûreté nationale...

Ce tableau où, comme à travers une série d'ondes concentriques, se reflète le multiple visage de la pègre contemporaine, ne laisse pas d'être impressionnant.

Derrière la sèche nomenclature administrative, on sent grouiller l'obscur et redoutable armée des malfaiteurs, avec ses équipes organisées, ses bandes rayonnantes, son ténébreux réseau d'escrocs, de faussaires, de trafiquants et de voleurs spécialisés.

Le Contrôle des recherches de la Sûreté nationale a quatre sections. Les trois premières sont dites de service actif, parce que leur personnel peut être appelé à tout instant à collaborer, sur place, avec les brigades mobiles et les gendarmeries de province. Ces trois sections sont, chacune, spécialisées par genre d'infractions.

La pègre au multiple visage

La première section englobe les crimes, les meurtres, les cambriolages, le trafic de la drogue, la traite blanche et les menées terroristes.

La seconde, les vols de toutes espèces, les fraudes et les trafics illicites d'armes.

La troisième — comme nous l'avons dit dans notre précédent article — (1) s'occupe du faux-monnayage, des escroqueries et des affaires de faux sous toutes leurs formes.

Cette simple énumération est déjà assez révélatrice de la multiplicité des méfaits du monde des hors-la-loi. Mais il faut se pencher sur ces fichiers, qui constituent l'armature de chaque section, de chaque groupe, pour découvrir l'infinité variée de la faune des modernes malandrins.

C'est à la première section du Contrôle, que dirige le commissaire divisionnaire Belin, avec la collaboration des commissaires Chauvin et Chennevier, que ce travail de centralisation, de classification, et de documentation devient vraiment vertigineux.

Voici, par exemple, pour les cambrioleurs de coffres-forts, un classement par manière d'opérer : J'y relève l'effraction au chalumeau, l'effraction au pont (ou ventouse), l'effraction à la cisaille ou pince de homard. Elles voisinent avec l'effraction au burin, au levier, au savon noir, à la soie, à la chignole. On vient d'y ajouter le procédé le plus récent : l'ouverture du coffre avec une scie circulaire pouvant se brancher sur le courant. En vérité, le « travail » au chalumeau oxyhydrique ne se pratique plus guère : il est long, bruyant, et souvent les malfaiteurs ont vu le butin qu'ils convoitaient à demi-consumé par la flamme du chalumeau...

Un autre exemple : les vols de bijouteries. Là aussi, la manière d'opérer diffère : il y a ceux qui pénètrent dans le local à l'aide de fausses clés, ou qui l'atteignent en s'introduisant par le soupirail. Il y a les perceurs de plafonds et les éventreurs de mu-

**La lutte
contre la mo-
derne armée du
crime nécessite
une rapide diffusion
des informations:
Téléphone et radio.**

raillies. Notez qu'il ne faut pas confondre ces « cas-seurs » avec ceux qui commettent des vols, en plein jour, au nez et à la barbe des bijoutiers. La force ici fait place à la ruse. Et c'est dans l'un des fichiers de la 2^e section (vols de toutes espèces) que je m'apercevrai qu'il faut, dans cette spécialité, distinguer, entre autres procédés, le truc de la cire molle et celui du tic-tic (simulation d'une crise d'épilepsie pendant qu'opère un complice).

Voulez-vous maintenant connaître les lieux et les villes où opèrent principalement ces messieurs ? En voici le classement alphabétique valable pour la France entière. Voulez-vous, dans ce fichier de cambrioleurs, distinguer ceux qu'attirent les appartements inhabités et ceux qui s'attaquent aux magasins, aux entrepôts, aux banques, aux perceptions, aux gares, aux églises, aux châteaux, que sais-je encore ? Chacun de ces monte-en-l'air est classé suivant sa préférence, de même sont classés, suivant leur « méthode de travail » les rois de la pince et les chevaliers du fric-frac ; de même sont classés, selon la « couverture » de leurs moyens d'existence ou selon leur centre d'opération les trafiquants de drogue et les seigneurs de la traite.

La motorisation de l'armée du crime

Et c'est qu'ici qu'apparaît le rôle nécessaire d'un service central, d'un organisme coordonnant les informations et dirigeant les recherches. Est-il besoin, en effet, de rappeler que les équipes spécialisées de la pègre ne circulent plus qu'en auto — c'est la motorisation de l'armée du crime — qu'il ne s'agit plus de retrouver ces délinquants d'occasion ou des malfaiteurs locaux, mais des bandes organisées partant en expédition dans un rayon de deux cents kilomètres autour de leur point d'attache. On a vu des Marseillais venir opérer dans la région de Montpellier, des Lyonnais faire une incursion dans la Loire et des Parisiens parcourir durant des mois l'Île-de-France, l'Orléanais, la Touraine, la Normandie, et même pousser leur randonnée jusqu'au Berry et à la Bourgogne.

C'est l'exemple si frappant de l'affaire dite des Châteaux. *Détective* l'a exposée, en son temps. Je ne voudrais y revenir que pour illustrer une fois de plus, la nécessité d'un organe central dans la régression du crime.

On se souvient de cette retentissante affaire qui défraya la chronique du fait divers pendant plus de six mois. Il ne se passait pas alors de semaine qu'on ne signalât le cambriolage de quelque château.



L'opinion s'émut : Des œuvres d'art, des trésors du passé, mystérieusement, systématiquement, s'enlevaient : bijoux du XIII^e siècle, sabres ornés de chiffres royaux, services à thé de l'époque impériale, carnet de bal de Marie-Antoinette, rien n'était épargné et les malfaiteurs faisaient preuve, dans le choix de leur butin, d'un éclectisme très averti.

C'est la première section du Contrôle des recherches, qui, grâce à ses méthodes de centralisation et de coordination, allait pourtant éclaircir l'obsédant mystère.

Le hasard évidemment joua, lui aussi, son rôle, et aussi ces impondérables, intraduisibles dans un rapport d'enquête, et qu'aucun fichier ne peut suppléer, et qui sont du domaine de l'intuition.

Une nuit, un domestique du baron de Rothschild affecté à la garde du château de Ferrières fut baillonné et ligoté, mais, surmontant son angoisse, il réussit à observer minutieusement ses agresseurs. L'un était mince, efflanqué, d'une pâleur distinguée. L'autre était court sur pattes et d'aspect vulgaire. Tous les deux portaient des gants et des semelles de caoutchouc. Ils étaient vêtus de « bleus de chauffe » et pourvus d'un matériel adapté à tous les genres d'effraction. Le grand choisissait avec goût ce que l'autre emballait avec soumission.

Ce vague signalement, certaines analogies relevées dans la manière d'opérer : le choix du château, le souci d'éclectisme dans le butin, voilà ce qu'après des mois on avait pu réunir pour orienter les recherches. C'était peu de chose, bien sûr, mais que le hasard apportât les mêmes similitudes, dans le pro-



(1) Voir *DÉTTECTIVE*, nos 500 et 501.

LA SURETÉ NATIONALE et ses rouages

chain cambriolage de l'équipe, et désormais, le commissaire Belin pouvait sans crainte d'erreur suivre son intuition : l'enquête, selon lui, devait aboutir à l'identification d'une seule et même bande, opérant, partout, de la même manière : cordes à nœuds pour franchir les douves ou les murs des châteaux, cric d'auto pour écarter les grilles de protection, gants et semelles de caoutchouc.

Et c'est précisément ce matériel qu'on allait trouver peu après, dans une auto abandonnée par ses occupants à la suite d'une collision avec un taxi. L'auto était une voiture volée. Sur ses coussins, des objets d'art, des livres rares, butin provenant de trois châteaux bourguignons, cambriolés au cours de la nuit précédente, voisinaient avec les pincés monseigneur.

Le chauffeur accidenté put fournir un signalement des deux fugitifs : il correspondait au signalement fourni par le gardien du château de Ferrières. L'un était grand et racé, l'autre petit et gros. J'arrête ici le rappel de ces détails. On se souvient des événements qui suivirent. Le suicide en gare d'Austerlitz d'un certain Barjonet, fils de famille dévoyé, recherché pour vol, alors qu'il venait d'être conduit au commissariat spécial. Et, soudain, cette révélation de la similitude d'aspect du suicidé avec l'image du mystérieux gentleman-cambrioleur de l'affaire des châteaux... Révélation qui ne tarda pas à confirmer l'enquête du commissaire Chennevier et de l'inspecteur Bascou... l'identification, enfin, du complice de Barjonet, un certain André Buffet...

La leçon qu'il convient de dégager d'une telle affaire, c'est que sans la méthode de centralisation et de coordination des renseignements, ces résultats obtenus n'auraient pu l'être. Seul un service centralisant tous les renseignements judiciaires, seule une direction d'ensemble pouvaient, en effectuant des rapprochements utiles, mener à bien les recherches entreprises et qui chevauchaient sur plusieurs départements.

L'indispensable rôle d'un organisme central

Autre exemple symbolique : l'affaire dite des Entrepôts de tabacs, et qui, elle aussi, est propre à illustrer les méthodes du Contrôle des recherches.

Pendant près de deux ans, une bande de malfaiteurs, circulant dans des voitures volées, réussit à échapper aux recherches de toutes les polices alertées.

L'activité de la bande chevauche, là encore, sur plusieurs régions : l'Île-de-France, la Normandie, l'Orléanais, l'Artois, la Champagne...

Polices mobiles, gendarmeries sont sur les dents. Les recherches demeurent vaines. Voici le commissaire Belin, chef de la 1^{re} section, chargé, à son tour, de mettre le nez dans cette affaire. A vrai dire, l'enquête tout d'abord se révèle des plus ardues. Le champ d'activité des malfaiteurs est très vaste. Ils changent chaque fois de région et ne laissent derrière eux aucune trace, pas même l'ombre d'une empreinte.

On fouille les milieux interlopes de la capitale, et

Les commissaires Chennevier, Belin et Chauvin (en haut, à droite) sont les animateurs infatigables de la première Section du Contrôle.

l'on finit par mettre la main sur l'un des principaux recéleurs de la bande. C'est un Russe, Salomon Erlich, trois fois condamné, expulsé cela va sans dire, mais comme par hasard en infraction à l'arrêté d'expulsion. Il refuse de livrer ses complices.

Le hasard permet, cependant, d'en arrêter deux, car une ronde de police surprend la bande au moment où elle opérait à Orléans, à l'Entrepôt de tabacs.

Et c'est alors qu'intervient ici ce travail de coordination des renseignements recueillis, qui est la raison d'être du contrôle des Recherches. On transmet à M. Belin le signalement de la camionnette abandonnée. D'autres indications le mettent sur la piste du chef de bande : c'est un redoutable malfaiteur, plusieurs fois condamné, déjà reléguable, et qui change de domicile et d'identité dès que l'un de ses complices est arrêté. On apprend que Lesimple — c'est son vrai nom — s'est réfugié dans la Somme. C'est un colosse, résolu à vendre chèrement sa liberté. On le ceinture alors qu'il se rend à un rendez-vous galant. Il était temps : déjà, il avait reconstitué de nouvelles équipes et il s'appropriait à allonger la liste déjà longue de ses raids : Montargis, Soissons, Liesieux, Le Mans, Saint-Quentin, Bourges...

On voit, par ces deux exemples l'indispensable rôle d'un organisme central de répression, en face des modernes méthodes de l'armée des malfaiteurs.

Ne oublions pas : ce fut l'apparition des premières associations de criminels, et leurs expéditions à travers les campagnes, qui nécessitèrent, dans les premières années du siècle, la création d'une nouvelle police dite « Police mobile ».

L'opinion publique s'était émue des exploits de deux bandes : celle des bandits d'Abbeville et celle des frères Pollet, qui terrorisaient le nord de la France.

Composé d'une trentaine d'individus, elles avaient leur siège à Paris. Des affiliés, voyageant de tous côtés, étaient chargés de découvrir le coup à faire. Les bandits se réunissaient au jour et au lieu convenus, puis, leur forfait accompli, ils disparaissaient par le premier train du matin — on ne se déplaçait pas encore dans des autos volées — les bandits d'Abbeville et la bande Pollet accumulaient les vols à main armée et les assassinats. A cette époque, également, Vacher avait pu commettre de nombreux crimes... l'émotion grandissait. Clemenceau, alors ministre de l'Intérieur, fut interpellé à la Chambre. Il promit de remédier à cette situation inquiétante. Par décret du 20 décembre 1907, la Police mobile fut créée.

(A suivre.)

Marcel MONTARRON.

DONT ACTE

M. Brunet Félix, 65 bis, rue du Perreux, à Champigny, nous fait savoir que sa maison a été prise par erreur, par notre photographe, comme étant celle d'Anselin, toute voisine.

M. Brunet tient, avec raison, à préciser qu'il n'a aucun lien d'aucune sorte avec le percepteur indélicat. Dont acte.

La mise en page de ce numéro
est de J.-G. SÉRUZIER.

Centralisation, coordination et diffusion des renseignements recueillis, tel est le rôle du Contrôle des Recherches Criminelles.



TRESORS CACHES

Un trésor ! mot magique. Découvrir un trésor : le rêve de tous, celui que font les enfants jouant dans les vieilles masures ou dans les bois ; celui que font les amoureux et même les autres...

Mais voilà ! les trésors sont rares et laissent des mécomptes — sauf au fisc — même lorsqu'on met la main dessus.



Pendant 25 ans, Mme Tixier a vécu près du fabuleux trésor de la Mouffetard sans hélas ! s'en douter.

action contre l'inventeur se contentent le plus souvent de démontrer, à l'aide de témoins ou actes notariés, que la propriété où fut découvert le trésor fut toujours habitée par l'enfouisseur, et, après sa mort, par sa veuve et par ses descendants, dont ils sont. Peu importe qu'ils ne puissent préciser quel a été, parmi leurs parents, l'auteur de l'enfouissement, du moment qu'ils justifient du droit de propriété du fonds à l'époque où l'argent fut caché.

Ainsi, des héritiers dépossédèrent un inventeur, en 1877, en prouvant que leur ancêtre était industriel et que le pot de fer d'une forme très spéciale où les pièces d'or se trouvaient, n'avait pu que servir à l'exploitation de son ancienne usine. Autre cas : en 1862, des centaines de louis d'or furent découverts dans une église voisine de Douai et construite en 1824. De cette date jusqu'en 1850, un certain Clavier en fut le curé. Or, ce prêtre avait toujours passé pour fort pauvre. « Comment aurait-il pu cacher tant d'or dans son église ? » répétait l'inventeur du trésor. Mais les héritiers du curé insistèrent sur le fait que toutes les pièces, dont aucune n'était postérieure à 1850, avaient été enfouies dans des enveloppes portant : M. le Curé... Sa Grandeur... Monseigneur... et les juges, un peu facilement convaincus par cet argument, leur donnèrent gain de cause.

Bien souvent, d'ailleurs, le millésime des pièces d'or qui constituent la majorité des trésors enfouis ou cachés hâtivement à la veille d'une guerre, d'une invasion, comme en 1870 et 1914, ou pendant une révolution, comme en 1792 et en 1848, permettent à des héritiers surgis on ne sait d'où, dès la nouvelle de la précieuse trouvaille, d'évincer l'inventeur ou le propriétaire du fonds et d'obtenir pour eux seuls le magot, grâce aux seuls millésimes des écus ressuscités, à leur insu, par un tiers.

C'est ainsi que, en 1882, la ville de Dijon fut le théâtre d'une découverte en tout point semblable à celle de la rue Mouffetard, tant par les circonstances de la trouvaille que par la qualité de l'inventeur et l'importance du trésor.

Le 14 mars 1882, donc, le sieur Jobin-Millochau, maître menuisier, qui effectuait certains travaux d'aménagement dans la maison du docteur Chanut, 19, place Saint-Jean, à Dijon, découvrit dans une des boiseries de la salle à manger, cinq caisses renfermant cent cinquante-six rouleaux de pièces d'or, qui portaient divers millésimes, pour la plupart des louis et des doubles louis frappés en 1756, 1759, 1785, 1789, et surtout en 1792. Une seule pièce, une pièce suisse, frappée en 1795, se trouvait comme égarée au milieu des pièces françaises. La trouvaille se chiffrait par une valeur globale de 307.000 livres, ce qui, eu égard à la supériorité de l'or ancien sur l'or moderne, et plus encore sur notre pauvre franc-papier, permet d'évaluer le pactole ainsi découvert à plus de quatre millions de francs.

Les mieux informés du passé de la capitale de la Bourgogne, sous la Révolution, invoquant des souvenirs peu éloignés, rappelaient que le propriétaire de la maison au trésor se nommait alors Moussier, mais que jamais celui-ci n'avait pu être en possession d'une pareille fortune.

D'autres, plus hardis, déclaraient ouvertement que ce dépositaire n'était autre que M. Chartraire de Montigny, receveur général à Dijon, avant la Révolution, riche à millions de la vente de plusieurs immeubles de rapport, qui avait subitement disparu en 1796, pour aller mourir pauvre à Paris, où sa succession n'avait été acceptée que sous bénéfice d'inventaire par sa sœur, Mme de Bourbonne.

Enfin, l'opinion de ceux qui ne savaient rien du passé c'est-à-dire la grande majorité de l'opinion dijonnaise, était que le fil de la tradition était rompu et qu'on ne pouvait, ni par documents, ni par commune renommée, ni par raisonnement, affirmer avec certitude que le propriétaire du trésor avait été Moussier, ou que le dépositaire avait été Chartraire de Montigny. Tout le monde, en tout cas, désirait que les pièces d'or soient partagées entre l'inventeur, le menuisier Jobin-Millochau, et le propriétaire de la maison, le populaire docteur Chanut, par application de l'article 716 du code civil.

Pourtant, à l'examen des archives locales, il apparaissait que Louis Moussier, qui avait occupé la charge de lieu-

tenant général du baillage de Dijon, devait bien avoir amassé une immense fortune.

L'ancien lieutenant général était mort en 1816, laissant tout son bien à des héritiers collatéraux, les frères Commeau de Charry et Mme de Berbis, tuteurs de son petit-fils. Ces derniers s'empressèrent, on s'en doute, de réclamer l'important trésor, au titre de légataires universels des biens de Louis Moussier et se soumièrent, sûrs de triompher, à l'arbitrage du tribunal civil. L'inventeur des rouleaux d'or et le docteur Chanut, qui se retranchaient derrière l'article 716 du code, protestaient :

— Votre ancêtre est décédé avec toute sa lucidité. S'il ne vous a rien dit du trésor, c'est qu'il ignorait son existence ou que ce trésor ne lui appartenait pas.

Très rapidement, les débats s'ouvrirent. Ils sont demeurés mémorables dans la jurisprudence du code civil, jamais pareille somme n'ayant encore été inventée en France. A l'audience du 14 août 1882, le tribunal rendait un jugement autorisant les héritiers de Louis Moussier à retirer immédiatement de la banque, où elle était sous séquestre, la totalité du trésor.

Pour toute part des rouleaux d'or et remerciements, le menuisier Jobin-Millochau et le docteur Chanut, étaient, par surcroît, solidairement condamnés à la totalité des dépens du procès !

Bonnes fortunes "d'inventeurs"

Beaucoup plus fréquents sont les cas d'invention de trésors dans lesquels le mystère de l'enfouissement demeure indéchiffrable et où, faute d'héritiers, l'ouvrier qui a exhumé par hasard de l'or ou de l'argent cachés peut entrer facilement, soit en possession totale du magot, soit de sa moitié avec le propriétaire du sol de l'immeuble ou du terrain.

Naturellement, il faut, comme le veut la loi, que la trouvaille soit fortuite. Si l'ouvrier procède à des fouilles rémunérées par le propriétaire du fonds, dans l'unique but de découvrir un trésor, son employeur en garde seul le bénéfice. Exemple : en 1897, les tribunaux déboutèrent l'inventeur d'une importante somme d'argent trouvée en effectuant des fouilles salariées, travail pour lequel le propriétaire du terrain à explorer l'avait payé d'avance, en lui faisant signer un reçu « défensif », ainsi libellé :

« Je reconnais avoir reçu du sieur Pagon la somme de trois cents francs pour effectuer des recherches en vue de découvrir des objets de valeur qu'il croit enfouis dans sa propriété. »

Mais, le plus souvent, l'ouvrier du chantier qui a donné le coup de pioche révélateur, absolument par l'effet d'un pur hasard, comme l'exige l'article 716, touche, sans contestation, la moitié du trésor révélé, même quand le propriétaire du fonds est la ville ou l'Etat. Toutefois, cet enrichissement, qui n'a d'autre cause qu'un coup de chance, le met en butte à l'envie, puis aux exigences de ses camarades de chantier.

Plusieurs fois, ce genre de contestations a, d'ailleurs, été porté devant la justice civile. Le 14 avril 1826, fut même rendu sur ce cas un arrêt fort curieux. Tous les témoignages recueillis affirmèrent que deux ouvriers qui démolissaient un galetas, 12, rue des Dames, avaient frappé en même temps de leurs marteaux sur la porte d'un placard secret, rempli d'or et de bons titres de rente, l'arrêt civil décida que la somme découverte serait partagée entre eux. Ce qu'ils acceptèrent en s'embrassant.

En juin 1860, plusieurs ouvriers maçons occupés sur un même chantier, comparurent au tribunal correctionnel de Bourges (Cher), pour avoir très grièvement frappé à coups de truelle, le jeune Jacques Descoux, qui avait mis à jour, sur un balcon, cent cinquante-huit pièces d'or et se refusait à partager sa petite fortune avec d'autre personne que le propriétaire de la maison en ravalement.

Même si les démolisseurs de la rue Mouffetard s'étaient associés amicalement pour partager la moitié des 15.000 louis d'or, comme ils en avaient eu l'intention, alors que le testament de Louis Nivelles n'était pas encore connu et qu'aucune identification d'héritiers ne semblait possible, la justice n'aurait pas accepté cette conception du partage. Les magistrats civils eussent suivis la jurisprudence d'un jugement de la cour d'Angers, du 25 mai 1849, concernant 20 ouvriers employés par la ville du Mans à faire des déblais, payés à tant le mètre de terre, ce prix étant ensuite divisé entre les ouvriers en parts égales. Partageant entre eux leurs gains, ils décidèrent, un jour, de partager également une trouvaille de pièces d'or, faite dans un tas de sable remué par l'un d'entre eux.

La ville du Mans, réclamant de son côté la moitié qui lui revenait, en sa qualité de propriétaire du tas de sable, la cour d'Angers la lui accorda, mais refusa d'admettre les compagnons de l'inventeur entrant dans le partage de la seconde moitié du trésor.

De singulières cachettes

Cependant, si les découvertes d'argent et d'or cachés le sont le plus souvent au cours de travaux de maçonnerie, d'autres trésors, plus ou moins importants, sont

A qui sera légalement attribué le million de francs-papier que produira l'échange, à la Banque de France, des quinze kilos de louis d'or mis à jour, l'autre semaine, par les démolisseurs occupés à jeter bas la vieille maison qui s'élevait au numéro 53 de l'insalubre rue Mouffetard ? Telle est la question que chacun se posa à l'annonce de cette pluie d'or jaillissant des ruines de l'îlot de misère. Telle est la question que beaucoup se posent encore, les réponses données dans la grande presse étant restées contradictoires dans l'interprétation de l'unique article 716 de notre code civil, qui fasse loi en la matière.

C'est que Nivelles avait laissé près des sacs de louis d'or, cachés dans le mur de son domicile de la rue Mouffetard, où la mort dut le surprendre en l'absence de sa fille, un testament sur parchemin en faveur de cette dernière. En murant les sacs d'or, l'ancien écuyer du Roy n'avait donc pas l'intention de s'en déssaisir pour toujours. Donc, rien de plus naturel que ses héritiers directs ou indirects se fassent connaître et que toute la fortune cachée leur soit remise.

Et, c'est exactement ce qui se passe, on l'a vu, depuis qu'a été rendue publique la découverte des sacs d'or du prudent Louis Nivelles. Anne-Louise, sa fille unique, ignore toujours ce qu'avait pu devenir la fortune en espèces trébuchantes que son père avait promis de lui laisser, mais elle hérita tout de même de nombreuses propriétés et fut l'épouse d'un homme riche : Jean-Louis Le Jariel de Forges. Elle mourut veuve, en 1810, à l'âge de soixante-treize ans, sans laisser de descendant direct. Sa fortune échut à quatre cousins, dont les héritiers, fort nombreux aujourd'hui, ont tous déclarés, ces jours derniers, avec un ensemble touchant, être également les héritiers des louis d'or de l'écuyer du Roy.

La requête est régulière. L'article 716 du code civil ne joue plus, et en droit strict, ni l'infortuné maçon qui inventa le trésor de la rue Mouffetard, ni la ville de Paris, propriétaire du sol de l'immeuble où il était caché n'en auront un centime. Un seul ayant-droit trouvera son compte dans cette affaire, quand les petits et arrière-petits-cousins de Anne-Louise Le Jariel de Forges auront acquitté les frais de succession et de procédure : c'est le Fisc.

Privilege des héritiers

Ce n'est d'ailleurs pas le premier exemple que nous voyons en France de cette reprise totale d'un trésor à son inventeur, au profit des héritiers souvent très lointains.

Ceux à qui un si complet dédain de l'inventeur semblera une odieuse injustice, la jurisprudence des trésors trouvés réserve encore d'autres surprises. En effet, pour réclamer et obtenir la totalité de la chose cachée, les héritiers du propriétaire de celle-ci, ou ceux qui se présentent comme tels, n'ont même pas besoin d'être en possession des preuves décisives de leur instance. Un arrêt de la Cour de Bordeaux, du 22 février 1827, fait constater, non sans logique peut-être, « que l'intention dans laquelle agit celui qui enfouit secrètement une somme d'argent s'oppose à ce qu'il en fasse constater sa propriété, puisque sa volonté est de dérober à tous les yeux cette partie de sa fortune », et qu'en conséquence les héritiers légitimes n'ont d'autre moyen de prouver leur droit au trésor, s'il vient par la suite à être découvert, qu'à l'aide de présomptions judiciaires graves, précises et concordantes.

Quelles sont donc ces présomptions ? La plupart des héritiers de l'enfouisseur d'un trésor qui intentent une



également fréquemment mis à jour dans des circonstances très curieuses.

La Salle des Ventes de la rue Drouot a vu mettre à l'encan bien des meubles cachant des fortunes, soit dans un tiroir secret, soit dans un double fond échappé à la vigilance des héritiers. Le 4 janvier 1925, l'acquéreur d'une vieille cuisinière que le commissaire-priseur avait cru drôle d'annoncer comme celle de Landru, retira, en nettoyant le four, cinq cent mille francs de valeurs diverses, dont il n'eut à partager le paquet avec personne, étant naturellement devenu propriétaire du fonds.

Plus triste aventure arriva à un habitant d'Asnières qui, ne recevant plus de nouvelles de sa mère qui vivait sordidement dans une mesure des quais, la découvrit morte dans son lit et décida qu'avant d'aller déclarer le décès, il découvrirait si possible le magot qu'il avait toujours soupçonné sa mère de détenir. On était en février 1928, il gela à pierre fendre, le fils rapace alluma un grand feu dans le poêle. Soudain, comme il retournait les linges de l'armoire, des flammes jaillirent du fourneau. Des papiers renfermés dans le tiroir à braise achevaient de se consumer : c'étaient des liasses de billets de banque. Cent mille francs au moins venaient de flamber !

Combien de fortunes secrètes sont ainsi thésaurisées par des miséreux, des mendiants surtout, et dissimulées dans de vieux lits-cages, dans d'infects matelas qui s'en vont à la poubelle ou quelquefois au brocanteur. En juillet 1932, encore rue Drouot, à l'issue de la vente des hardes d'un pauvre hère saisi après décès, par autorité de justice, un porteur donna un coup de pied dans un oreiller qu'un acquéreur avait détaché du lot, tant cet oreiller était malpropre : ce ne furent pas des plumes qui s'en envolèrent, mais 200 billets de mille francs !

Pour en terminer avec les meubles et les bibelots d'un usage courant, transformés en cachettes à trésor, nous rappellerons la très curieuse affaire jugée le 27 avril 1868, à Paris. Dans une vente de banlieue, un ouvrier nommé A..., revenant de son travail, acheta un lot de chiffons. Ceux-ci provenaient de la succession d'une veuve Tamisier, dont le neveu, Auguste Cauchois, liquidait les dernières hardes.

Parmi les chiffons, A... remarqua une pelote de laine dont il fit cadeau à sa maîtresse, la fille Fricotteau. Celle-ci, peu travailleuse par état, mit une année à épuisser la pelote ; mais, parvenue aux dernières aiguilles, elle s'aperçut que la laine avait été roulée sur un tampon formé de 30 billets de mille francs ! Que faire d'une pareille somme d'argent ? Pour elle, le propriétaire, c'était A..., son ami. Avec scrupule, elle lui « rendit » la somme. L'homme empocha le tout, sans paraître étonné puis, généreusement, lui redonna ensuite 2.000 francs. Ce fut bientôt l'orgie incessante : le vin, l'alcool et les coups.

Mis en soupçon par les dépenses exagérées du couple, les voisins prévinrent le commissaire et, dès son premier interrogatoire, la fille Fricotteau avoua l'origine des 23.000 francs découverts sur elle et sur son amant. Mais il n'y avait, en l'occurrence, ni vol, ni délit, et les policiers finirent par se demander à qui, après tout, appartenait le reliquat de la somme saisie ? Et l'on put voir devant le tribunal civil, trois demandeurs au lieu d'un. Le sieur Cauchois, agissant comme seul héritier de la veuve Tamisier, A..., comme propriétaire de la pelote. La fille Fricotteau comme « ayant découvert fortuitement la somme sur son propre fonds ». Mais l'article 718 ne pouvait jouer, on le sait, en présence d'un descendant direct qui réclamait la totalité : 23.000 francs, sauvés de l'orgie et qui les obtint.

Trésors volés — Trésors voleurs

On dit souvent que la réalité dépasse l'imagination la plus inventive. Certaines histoires de trésors cachés nous en fournissent l'exemple. Celle-ci, entre autres. Le 12 novembre 1863, on trouvait mort dans sa chambre, à Saint-Nazaire, un unijambiste.

Après les obsèques, la sœur du défunt, venue de Nantes, s'empressa de vendre le bagage de son pauvre frère. En prenant connaissance des papiers laissés dans les meubles, la malheureuse poussa soudain un grand cri et se précipita d'une traite au commissariat de police du port, la main crispée, munie des papiers laissés par son frère à son intention. Et le commissaire put lire cette effarante révélation :

Ma chère Adèle,
« Au cas où je viendrais à mourir sans te revoir, je dois t'informer que je te fais l'héritière de toute ma fortune : 50.000 francs en pièces d'or et en billets, qui ne m'ont jamais quitté ; depuis dix ans, je les porte entre le moignon de ma jambe et le bois de ma béquille, spécialement évidée pour cela. Tu n'auras qu'à desserrer la boucle de cuir qui fixe mon pilon, prendre tout l'argent et bien me remettre en place ma fausse jambe. »

Une autorisation d'exhumation fut signée, non sans de longs pourparlers et, le lendemain matin, au petit jour, on retira le cadavre de l'unijambiste de son cercueil, pour l'y remettre tout aussitôt, et le rejeter dans la fosse, sa jambe artificielle infiniment plus légère.

Ces trésors cachés, ces puits d'or, ces coffres pleins de bijoux, qu'on découvre, ou par hasard, ou sur les indications de parchemins effrités, emplissent toujours nos rêves. Comme au temps des *leveurs d'or*, ces sorciers bretons qui faisaient sourdre à volonté, au bout de leur baguette, l'eau et l'argent, l'homme pauvre guette l'heure de la grande aventure qui doit le transformer d'un seul coup en homme riche. Qu'est-ce donc autre que la loterie ?

Dès que la plus mince chance se présente, qu'un trésor soit enfoui ici ou là, c'est la ruée vers l'Eldorado apparue. En 1931, M. Birochas et son fils, détérèrent, au pied d'un arbre du bois de Boulogne, dix-sept louis d'or à l'effigie de Louis XVI. Durant toute la semaine qui suivit, chaque nuit, ce coin du bois se transforma en chantier. Qui venait avec une bêche, qui avec une sonde.

Trésors cachés ? Et pourtant, il en existe encore à découvrir. On en découvre d'ailleurs, et toujours, et partout. A Rome, via Alessandrini, on déménageait d'innocentes statues de plâtre. Un bras blanc se casse, et des pièces jaunes ruissellent et rebondissent du haut en bas de la cage d'escalier. Toutes les Vénus nues du collectionneur étaient creuses et bourrées d'or pur.

En 1912, ce fut un chien qui découvrit, de son museau, près de Vesoul, un important magot de pièces d'or inhumé à 10 centimètres sous terre, aux côtés d'un squelette. Aucune identification des tristes restes — sans doute ceux d'un complice de l'enfouisseur — ne fut possible ; mais le maître du chien se réclama de l'article 716 du code civil, devant les tribunaux, affirmant que la brave bête n'avait été, dans la découverte macabre, que son représentant et qu'en conséquence, comme *inventeur* réel du trésor ramassé auprès du squelette, sur un terrain appartenant à la ville, il exigeait que la moitié de la petite fortune lui soit versée. Mais les magistrats se refusèrent à rendre un jugement en faveur d'un *chien inventeur*, jugement qui, pourtant, avait déjà, bel et bien, été prononcé en 1843, à Périgueux, en faveur d'un porc qui, en cherchant des truffes sous la surveillance de son maître, avait détéré de son groin une cassette pleine d'argent, enfouie au pied d'un chêne.

A qui les louis d'or ?

Terminons enfin cette longue revue des trésors retrouvés par une petite liste des trésors qui, tout en demeurant cachés, sont actuellement en *bonne voie d'inventeur*, si l'on en croit les comptes rendus de recherches entreprises. Sans quitter la France, vous pourrez immédiatement coopérer aux fouilles en cours, au château de Marthille, en Moselle, dans l'espoir de découvrir l'immense trésor que le comte de Savary, retenu prisonnier dans cette seigneuriale demeure, sut si habilement mettre en lieu sûr, que nul, depuis, n'a pu en découvrir l'endroit.

A Douai, on piétine sur les trésors enfouis par les moines anglais chassés de France par la Révolution, mais on en recherche toujours l'emplacement. De même qu'on creuse toujours de l'autre côté de la frontière, dans les champs de betteraves du bourgmestre d'Hertain, sous les terres duquel le pendule de l'abbé Legendre a découvert, en 1931, un nouveau Golconde qui avait ameuté les reporters de toute l'Europe :

Un dernier tuyau, enfin : cherchez-vous plutôt un trésor proche de Paris, mais un trésor important, où les sommes enfouies se chiffrent par millions d'or et de carats ? Allez donc à Triel, en Seine-et-Oise. Pas un vieil habitant du bourg, qui ne vous confie que le trésor de Jacques II, roi d'Angleterre détrôné, fuyant vers Saint-Germain, aurait été enfoui et muré sous les dalles de la sacristie de l'église de Triel, ancienne abbaye anglaise.

La légende est si tenace que chaque année, aujourd'hui encore, des Anglais y viennent résider en grand secret, munis de parchemins et de plans de toute sorte. Par des travaux souterrains, patiemment conduits, ils ont miné, depuis cinquante ans, tout le sol du bourg, comme de gigantesques termites. Les habitants de Triel, anxieux de vivre au-dessus de kilomètres de galeries, craignent même pour leur sécurité, et réclamèrent un arrêté du préfet de Seine-et-Oise, pour mettre fin à ces travaux de sappe. Le plus curieux de tout cela, c'est que, jamais les habitants de Triel ne purent découvrir ce que devenaient les tombereaux de terre provenant du déblai de la vaste taupinière creusée sous la commune. Pas une poignée de terre n'est sortie des villas louées très cher ! Pas plus, d'ailleurs, que la moindre poignée d'or ou de bijoux arrachée au fabuleux trésor du roi Jacques II.

Trésors cachés : trésors perdus...

Emmanuel CAR.



C'est dans cette bâtisse en démolition de la vieille et pittoresque rue Mouffetard, que le groupe d'ouvriers (ci-dessus) a découvert un trésor. En médaillon : le commissaire du quartier a le sourire en contemplant les pièces d'or.

LE MYSTÉRIEUX PENDU



Albert Latouche fut trouvé étranglé sur le marchepied de sa voiture ; et l'unique témoin du drame, Mme L..., déclara que son compagnon s'était donné la mort, à l'aide d'une courroie, parce qu'elle se refusait à l'aimer.

NANCY
(De notre correspondant particulier.)

La nuit ténébreuse et la pluie fine persistaient encore ; mais Joseph Eck, ouvrier cartonnier à la Rochette, s'en allait pourtant comme un brave vers son petit potager, du côté du pont où la route d'Art-sur-Meurthe franchit le canal de l'Est.

A mi-chemin, l'homme distingua dans l'ombre, à travers la bruine une auto qui stationnait sans lumière et dont les portières, du côté, gauche, étaient ouvertes. Par ce « temps de chien », en ce lieu désert et à cette heure encore nocturne, la présence du véhicule ne pouvait manquer d'intriguer le passant. Il approcha de la voiture, l'examina du côté droit, puis par derrière, puis...

— Sacrebleu ! s'exclama-t-il, un cadavre...

En effet, un homme inanimé, de forte corpulence, était effondré dans la boue. Sur les genoux, le torse à demi renversé, il avait la nuque soutenue par le marchepied, près du volant.

Aussitôt, Joseph Eck se mit à courir vers le proche restaurant de la Carpe d'Or, pour annoncer sa trouvaille sinistre. Le propriétaire de l'auberge s'empressa, de son côté, d'alerter le maire du pays ; et l'on avisa en hâte, par téléphone, les gendarmes de Jarville, ainsi que le parquet et la brigade mobile de Nancy.



Dès cinq heures du matin, les enquêteurs se trouvaient réunis devant le véhicule tragique. Il fut aisé d'établir la cause de la mort du malheureux. Celui-ci portait au cou des traces très nettes de strangulation, constatation qui fut confirmée par la découverte d'une courroie dissimulée sous le coussin arrière de la voiture. On découvrit également à la place du conducteur un portefeuille contenant quatre cents francs et divers papiers, lesquels permirent immédiatement d'identifier la victime : Albert Latouche, né au Mans le 3 août 1894, et installé en qualité de cafetier marchand de cycles, garagiste et loueur de taxi à Sommerviller, localité située à quelques kilomètres du lieu du drame.

Rapidement, un messenger fut envoyé à Mme Latouche, mère de quatre enfants, pour l'avertir qu'un malheur était arrivé à son mari, et pour la prier de joindre d'urgence les enquêteurs réunis auprès de l'auto macabre. Mais avant que la pauvre femme arrivât, devant le cadavre de son époux, on inclinait déjà à penser que l'enquête serait hâtivement menée au succès, grâce à la note d'un restaurant nancéen que le garagiste avait rangée dans son portefeuille.

De fait, le restaurateur de Nancy fut interrogé sans retard et il déclara que, la veille au soir, Latouche avait dîné dans son établissement en compagnie d'une femme, avec laquelle il s'était vivement disputé. De plus, le même témoin se ressouvint que, pendant le repas, le garagiste avait demandé un numéro de télé-

phone à Dombasle-sur-Meurthe. Ce numéro ayant été facilement retrouvé, les inspecteurs de la brigade mobile purent joindre déligement le correspondant téléphonique de Latouche, lequel confidit reconnu que son ami l'avait chargé d'informer sa femme qu'il ne rentrerait que fort tard, tout en lui recommandant de celer qu'il était « en goguette » avec une amie, Mme L..., mère de famille, habitant Dombasle...

A la faveur de ce nouveau témoignage la dame L... ne tarda pas à être soumise à un interrogatoire serré. Elle répondit à chaque question avec volubilité et véhémence, mais non sans détours ni contradictions. Elle exposa que, depuis longtemps, elle était l'amie du ménage Latouche et qu'elle le secondait fréquemment, les dimanches et jours fériés, pour servir la clientèle du café. Cette acointance n'allait, cependant, pas sans inconvénient. Latouche quadragénaire vigoureux et fort amateur de cotillons, la harcelait, disait-elle, d'assiduités exigeantes. Elle avait dû maintes fois repousser ses instances hardies ; mais elle avait néanmoins accepté de passer la soirée en sa compagnie, le jour du drame ; et, comme ils l'avaient convenu ensemble, c'est elle-même qui l'avait, par téléphone, convoqué au rendez-vous, sous prétexte de venir quérir et transporter un malade...

— Hier soir, poursuivait Mme L..., M. Latouche et moi dînâmes côte à côte dans un restaurant nancéen ; mais comme mon



Secondé par sa femme, Albert Latouche était à la fois garagiste et cafetier à Sommerviller.

mence, mais non sans détours ni contradictions. Elle exposa que, depuis longtemps, elle était l'amie du ménage Latouche et qu'elle le secondait fréquemment, les dimanches et jours fériés, pour servir la clientèle du café. Cette acointance n'allait, cependant, pas sans inconvénient. Latouche quadragénaire vigoureux et fort amateur de cotillons, la harcelait, disait-elle, d'assiduités exigeantes. Elle avait dû maintes fois repousser ses instances hardies ; mais elle avait néanmoins accepté de passer la soirée en sa compagnie, le jour du drame ; et, comme ils l'avaient convenu ensemble, c'est elle-même qui l'avait, par téléphone, convoqué au rendez-vous, sous prétexte de venir quérir et transporter un malade...

— Hier soir, poursuivait Mme L..., M. Latouche et moi dînâmes côte à côte dans un restaurant nancéen ; mais comme mon

Sur les lieux du drame, Mme L... fournit aux enquêteurs de curieuses explications quant à la mort de son compagnon qui reste mystérieuse.

compagnon réitérait ses prières pour que je fusse sa maîtresse, nous nous disputâmes. Puis, nous partîmes en auto. Près de Laneuveville, vers minuit, Latouche arrêta la voiture et voulut m'imposer sa force pour me soumettre à son désir. Je me débattis ; il me serra le cou ; je réunis alors toutes mes forces pour lutter contre lui et je parvins à me dégager. Mais hélas ! la fureur de mon compagnon devint, à ce moment-là, une véritable démente. Il s'empara d'une courroie qui lui servait à arrimer les bagages ; il se la noua autour du cou, puis l'accrochant à la poignée d'une portière, il se laissa tomber de toute sa hauteur. Aussitôt, la mort fit son œuvre ! Alors, je fus horrifiée. J'enlevai la courroie qui avait étranglé le malheureux ; je la jetai à l'intérieur de la voiture ; puis, comme une hallucinée, je rentrai chez moi en courant...



Les enquêteurs ont bien voulu accorder du crédit à ce récit très singulier ; mais il faut bien dire cependant que beaucoup de gens ne sont pas d'une opinion aussi favorable à la thèse de Mme L... Pour eux, Latouche aurait été victime d'un étranglement criminel et non d'un suicide. Il était trop bon vivant pour avoir pris au tragique une déconvenue passionnelle ; il était trop robuste, pour que Mme L... eût pu lui échapper, s'il l'avait réellement prise à la gorge ; il était, par ailleurs, muni d'un revolver dont on pense qu'il se serait servi de préférence à la courroie s'il avait voulu ou menacer ou se tuer. Ces divers arguments ne sont pas, en effet, sans éveiller des réflexions contraires aux assertions du principal témoin.

Toutefois, si l'on en croit les mieux renseignés, ce ne serait point le souci de se disculper qui aurait engagé Mme L... à fausser ou à déformer la vérité. Cette femme, disent certains, n'aurait fourni une version douteuse de l'étranglement de Latouche, que par crainte d'être châtiée si elle révélait exactement les circonstances du drame nocturne.

Il est avéré, en effet, que le loueur d'auto transportait fréquemment des contrebandiers à la frontière. Sans être lui-même de leur bande, il savait du moins bien des secrets dangereux ; et c'est peut-être pour que ceux-ci fussent à jamais celés, qu'il fut supprimé au cours d'une équipée aventureuse, à laquelle participait occasionnellement Mme L...

Si cette dernière hypothèse rejoint la vérité, on conçoit que la compagne du malheureux automobiliste ne se soucie guère de trop parler, par crainte d'être à son tour exécutée...

Georges LELORRAIN.

Une offre exceptionnelle aux auteurs débutants

Nous cherchons des manuscrits sortant de la banalité. Nous offrons des contrats avantageux aux auteurs ayant écrit une œuvre qui mérite qu'un effort sérieux soit tenté pour son lancement.

Il n'est pas nécessaire, pour retenir notre attention, de s'être fait « un nom » dans la littérature. La valeur de l'ouvrage est la seule chose qui compte pour nous.

Si vous avez un manuscrit, prose ou vers, tentez votre chance, une chance qui peut ne pas se retrouver avant longtemps.

Envoyez-nous, dès aujourd'hui, votre travail, et nous vous dirons loyalement ce que nous en pensons. Voici notre adresse : Les Livres nouveaux (Service Louvin), 56, rue de l'Université, à Paris (7^e). Les manuscrits non agréés seront rendus dans le délai d'un mois.

IDEAL FARDS

120, rue La Boétie. PARIS-8^e

LE ROUGE A LÈVRES IDÉAL



UN ROUGE GRAS QUI TIENT
réellement vingt-quatre heures

RÉSISTE AU BAISER
mais ne dessèche pas les lèvres

Clair, Moyen, Rubis, Capucine, Orangé, Grenat, Feu, Cyclamen, Amarante, Pourpre.
Étui luxe : 20 fr. — Rechange : 10 fr.

DANS LES MAGASINS CHICS



L'AMOUR ET LA MAGIE. Très fort volume illustré : 25 fr. LES FORCES MYSTÉRIEUSES (H. Frichet) : 18 fr. - TRAITÉ DE SORCELLERIE ET DE MAGIE PRATIQUE, la science, des vieux magiciens mise à la portée de tous (Pr Simard). Fort volume illustré : 30 fr. - MANUEL DE L'AMOUR CONJUGAL (Dr Eynon). illustré : 14 fr. - L'ART D'AIMER (Dr Joff) illustré : 14 fr. - AVANT, PENDANT, APRÈS (Dr Caufeynon). illustré : 12 fr.

Chaque volume, accompagné du Catalogue général de livres rares et précieux, est expédié franco contre bon ou mi-poste adressé au COMPTOIR DU LIVRE, 18, r. du Mail, Paris-2^e

TOUTES EXPERTISES

Documents, Lettres anonymes, Faux, Contrefaçons.

Fraudes en écritures comptables, etc.

LABORATOIRES ASHELBE

28, avenue Hoche, Paris. Car. : 19-45

Pour la publicité dans " DÉTECTIVE "

s'adresser à

M^{me} H. DELLONG

1, r. Lord-Byron. BALZAC 12-00

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse du cœur. Recouvrez votre vigueur, des nerfs calmes, une vue claire et une bonne mémoire. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis. Remèdes Woods Ltd, 167 Strand (219 TAR), Londres WC 2.

ADMINISTRATION — RÉDACTION ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VI^e)

Directeur-Rédacteur en Chef: MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITRE 46-17

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

6 mois 12 mois

France et Colonies 41 » 77 »

Etranger, Union postale 54 » 93 »

Etranger, Autres pays 64 » 119 »

Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».



L'art d'assassiner

Les bottes secrètes ? On en discute et on en montre encore dans les salles d'escrime, mais elles ont disparu du terrain des affaires d'honneur. La première connue restera d'ailleurs célèbre pour désigner toute trahison par surprise dans les incidents de la vie : c'est le coup de Jarnac.

Et pourtant le duel où ce coup fut porté a été une rencontre loyale. Le seigneur de Jarnac qui vivait à la cour du roi François I^{er} avait été accusé par son cousin, François de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, d'avoir eu des relations coupables avec sa propre belle-mère. De Jarnac demanda au roi l'autorisation de confondre l'insulteur en combat singulier. Mais François I^{er} qui savait la force de la Châtaigneraie dans les tournois mit son veto à cette rencontre et plaisanta même le jeune seigneur sur les accusations portées contre lui par son cousin.

Par malheur, le roi mourut. Et le sanguinaire Henri II, qui lui succéda, s'empressa d'ordonner le duel. L'assaut se déroula à Saint-Germain-en-Laye, devant le roi et toute sa cour, le 10 juillet 1547. La victoire de la Châtaigneraie apparaissait certaine et voilà que, à peine les épées étaient-elles croisées, le fier seigneur s'effondrait dans la poussière de la piste qu'il rougissait de son sang. De Jarnac venait, d'un coup de stoïcisme et de taille que lui avait appris un bretteur italien, de trancher le jarret de son adversaire. Il avait maintenant le droit d'achever celui-ci. Il lui laissa la vie :

— Sire, je vous la donne ! Rendez-moi, en échange, mon honneur, s'écria-t-il.

Henri II, atterré de la défaite de son protégé, demeura longtemps silencieux. Enfin, il déclara de Jarnac vainqueur et fit grâce au vaincu. Mais de la Châtaigneraie, furieux de sa défaite, arracha l'appareil qu'on avait rapidement posé sur sa plaie et se laissa mourir en regardant se perdre dans le sol sa dernière goutte de sang.

Le coup de Jarnac fut donc loyal. Mais la foule, qui avait joué gros jeu sur le vaincu, ne lui pardonna pas sa ruse de combat et, dans la langue, le coup de Jarnac est devenu le synonyme de toute trahison par surprise.

Ce bel exploit chatouilla naturellement l'imagination des romanciers de cape et d'épée du XIX^e siècle et c'est ainsi que les héros de Dumas, de Ponson du Terrail, de Michel Zévaco, qui se battaient à deux contre cent,



C'est devant le roi Henri II et la Cour que de Jarnac employa le fameux coup, appris d'un bretteur italien, qui devait porter son nom.

usaient habilement de bottes secrètes pour pourfendre leurs adversaires. Mais de tous ces coups de lame secrets, c'est le coup d'épée foudroyant du Lagardère de Paul Féval, la fameuse « Botte de Nevers » du Bossu qui est restée la plus célèbre. Lagardère frappait son homme à mort, sans coup férir, en l'atteignant entre les deux yeux.

On a beaucoup plaisanté dans les salles d'armes cette imaginaire « Botte de Nevers ». C'est cependant une erreur de s'esclaffer ainsi sur son invraisemblance. Paul Féval avait très certainement lu ou connu les exploits meurtriers du vicomte de C... — dont la famille n'est pas éteinte — qui avait provoqué successivement en duel, de 1815 à 1819, cinq gentilshommes cossus qu'il avait rencontrés dans les tripots de la Courtille, alors naissante, et les avait successivement tués d'un terrible coup de lame à la racine du nez afin de les dépouiller. Paul Féval s'appropriait cette botte secrète pour camper le bouillant Lagardère, car le vicomte de C..., convaincu d'assassinat dans deux de ses rencontres, s'empressa, en 1820, de se réfugier en Suisse, où il mourut peu après, en 1821, dans une rixe d'estaminet.

Les bretteurs italiens, avant l'instauration du fascisme, ensanglantaient encore l'Italie napolitaine par des duels provoqués où ils jouaient de deux bottes également mortelles : la *passa sotto* et l'*inquartata*.

Une botte secrète « à rebours » qu'il ne faut pas passer sous silence, car elle joua très souvent un rôle

(1) Voir DÉTECTIVE n° 501.

BOTTES Secrètes

par Emmanuel CAR

décisif dans les rencontres homicides, est le port secret d'une cuirasse ou d'une cotte de maille par un des adversaires. A l'épée ou au pistolet, le duelliste ainsi protégé peut hardiment se lancer à l'assaut. Sur sa poitrine, les lames se faussent, les balles s'aplatissent. Bien souvent, heureusement, la déloyale supercherie est découverte et le duel se transforme cette fois, sans difficulté, en tentative d'assassinat, si l'adversaire a été blessé. Dix ans de réclusion frappèrent, au début de ce siècle, un nommé Wattebout, qui avait froidement vidé quatre fois son pistolet sur son offenseur, et l'avait blessé grièvement alors que lui-même recevait impunément trois balles qui le trappaient au niveau du cœur, mais s'écrasaient dans l'épais maillot de crins qui lui entourait secrètement la poitrine.

Petits trucs du jury d'honneur

Cette dernière ruse n'est qu'un odieux et naïf truquage, dira-t-on. C'est justement où j'en veux arriver : aux actuels truquages des duels modernes par une entente confidentielle entre les témoins d'une rencontre qui désirent à tout prix éviter une effusion de sang. Tous les marchands d'articles de duel vendent et fabriquent librement, sur mesure, des cuirasses protectrices pour se battre en duel sans danger. C'est donc que les jurys d'honneur, dont font partie la plupart des commerçants d'armes d'escrime, voient d'un œil serein l'emploi de ces ceintures d'acier qui donnent à une rencontre quatre-vingt-dix chances sur cent de se dérouler sans gros « bobos ».

Dans combien de duels se livre-t-on ainsi à ce capitonnage des poitrines ? Dans cinq sur dix au moins. Et pour les rencontres à torses nus ou en simple chemise ? demanderez-vous encore. Eh bien, là aussi, les témoins et les amis des duellistes utilisent des trucs à peine plus ingénieux et qu'un escrimeur compétent, M. Emile André, n'a pas hésité à nous révéler dans un petit livre devenu rare.

Tout d'abord, il nous montre comment, au début de chaque affaire d'honneur, les témoins s'ingénient à transformer l'offense en « simple malentendu », mais il est des personnes outragées qui ne rêvent qu'à pourfendre leur offenseur et il faut, coûte que coûte, aller sur le terrain, tantôt à l'épée, tantôt au pistolet.

Quels trucs emploient alors sur le pré, à l'insu du public, jury d'honneur, témoins et médecin ? Pour une rencontre à l'épée, c'est fort simple. Les règles du duel : distances, gants de crispin, lames souples, empêchent presque mathématiquement les adversaires de se transfixier dangereusement ; mais leur laisse tout le loisir de s'infliger de sérieuses « piqûres ». C'est alors qu'à la première goutte de sang le médecin intervient de sa voix grave :

— Impossibilité de poursuivre l'assaut ! Cette blessure met l'un des adversaires dans l'incapacité de continuer le combat.

Plus tard, dans les ruelles étroites et mal éclairées, les gentilshommes croisaient volontiers le fer. Les romanciers et leur imagination ont fait le reste...



Et le praticien vous donne aussitôt du métacarpe et du muscle sterno-cléido-mastoldien !

Ainsi la moindre égratignure, grâce au rébarbatif vocabulaire médical, devient une estaflade d'une importance terrible. La farce est jouée et l'honneur est sauf. Les adversaires se réconcilient. Truc bien usé ! répliquerez-vous. Usé ? Bien sûr. Mais comment le dernier duel de Neuilly s'est-il terminé ?

Restent les rencontres au pistolet. Peut-on les truquer ? Plus que jamais. On chargeait autrefois les pistolets avec des balles de liège ; on le fait encore aujourd'hui avec des balles composées d'un alliage de mercure et de plomb, ayant le poids des projectiles ordinaires. Mais l'alliage s'écrase malheureusement dans le canon et, si le duelliste s'aperçoit de la ruse, il est capable de provoquer à leur tour ses témoins en un duel où les balles seront peut-être, là, de bon aloi.

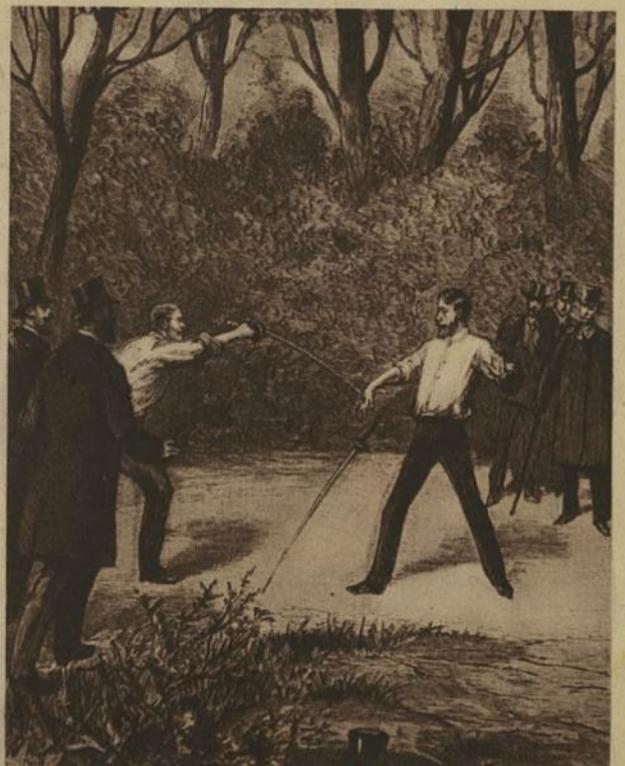
Très souvent, le témoin ayant mission de charger les pistolets se trouve seul avec un des témoins de la partie adverse, tandis que les autres sont occupés à mesurer la distance de tir. Quoi de plus simple alors à ces bonnes âmes, tremblant chacun pour la vie de leur ami, de s'entendre pour assurer à chacun des adversaires le même truquage philanthropique ? Il leur suffit de charger les pistolets avec des balles limées, donc devenues d'un calibre plus étroit que le canon de l'arme. La balle n'aura pas alors la moindre force de pénétration dans les vêtements ou les chairs. Même résultat si les balles sont bourrées seulement d'une charge de poudre normale. Enfin, si les témoins sont tous tombés d'accord sur l'inutilité du combat, les pistolets sont le plus souvent tout bêtement chargés à blanc. Heureuse formule. Les coups tirés font peut-être un peu plus de fumée, mais tout autant de bruit. Seul un tireur averti — et il y en a si peu dans les duels — peut se rendre compte de la supercherie. Pan ! Pan ! les adversaires sont à la fois fiers d'avoir été manqué et d'avoir manqué leur rival.

— Echange de balles sans résultat ! annonce vivement le directeur de la rencontre.

Voilà comment se règlent, heureusement sans perte de vies humaines, les affaires d'honneur d'aujourd'hui. N'est-ce pas mieux comme ça au fond ? En effet, comme le ridicule tue, il faut espérer que les duels deviendront ainsi de plus en plus rares. Seulement, comme il faut du bon sens, ce sera long et ce ne sera guère que quand des hommes connus pour leur courage éprouvé auront nettement refusé de se livrer à de pareilles rencontres, que le duel, avec ses bottes secrètes et ses truquages éhontés, entrera dans la légende.

— FIN —

De nos jours, enfin, et il faut s'en louer, il n'est pas d'injure qui ne se lave dans la première goutte de sang. L'honneur est sauf à bon compte...



Les hommes



III (1)

PERMETTES-MOI de vous présenter aujourd'hui mon dernier compagnon, et non le moindre : Ludovic Ricou, doyen des trimards de Bretagne bretonnante, soixante-quinze ans d'âge et soixante-trois ans de batterie. L'âge lui interdit à présent de coucher dans les champs et dans les fossés. Il s'est ménagé un repaire : une grotte naturelle au flanc d'une colline de l'Arcoat et il y dort sur un lit de paille. Ludovic Ricou, enfant de l'Assistance, comme tant d'autres, est resté honnête et s'est même donné une certaine culture : il sait élever une conversation jusqu'aux idées générales, avec un fort penchant pour la sociologie.

Une étrange histoire

— Compagnon, me dit-il, ta rencontre me plaît et je bénis le hasard qui t'a fait venir dans mon domaine, avant que je m'en aille faire une fin sous la terre que j'ai si souvent remuée.

« Ma plus drôle histoire de vieux cheval de labour ? Je ne suis pas en peine pour la chercher. Ça remonte à trente ans, vers le temps où j'ai repéré cette grotte en me promettant de venir y finir mes jours, tout comme le bourgeois qui s'achète une maison de campagne. A cette époque, je naviguais sur les routes, avec un fidèle compagnon. Etant causant de mon naturel, j'ai toujours préféré être à deux, surtout avec un gars capable de réfléchir et de comprendre, comme était celui-là. En plus, instruit, aimant la lecture et la discussion. Enfin, de mes âges. A différence près que, moi, je suis resté athée, comme dans la chanson des routes :

*Point priant, point croyant
J'ai point peur des gendarmes,
Point priant, point croyant,
J'ai point peur du gouvern'ment !*

« Et que lui, était un calotin farouche, qui répondait à tout : « Cause toujours, les prêtres, c'est du bon monde ! »

(1) Voir DÉTECTIVE n° 500 et 501.

« A l'Angélus, le pauvre père Mahé — qu'il s'appelait — s'agenouillait au milieu de son labeur, en même temps que ces chouans de cambrouseux pourris de superstitions. Les Compagnons, eux, le moquaient et lui bourraient les côtes. Il faisait pareillement sa prière devant tous les calvaires des routes, ces méchants bons dieux de pierre que les campagnards et les nobles ont mis là pour préserver leurs biens.

« Un jour, même, un Compagnon, pris de fureur, lui a sauté dessus et l'a cogné jusqu'à bout de souffle. Quoi, c'est au campagnard d'aller à la messe, pas au trimard. Notre patron, à nous, c'est le diable, bien que je ne l'aie jamais rencontré, ce particulier là non plus.

« Or, voilà qu'un jour, nos pieds nous portent dans un bourg et notre gosier nous dit qu'il a soif. On s'installe au premier bistro et on demande la bolée de cidre, qui coûtait un sou à cette époque. Il y avait là une douzaine de cambrouseux en goguette et, parmi eux, un gros rouge, qui aperçoit soudain mon compagnon, le regarde longtemps, d'un drôle d'air, et vient même le dévisager sous le nez.

« — A la bonne heure, que je dis. Avec sa photo par-dessus le marché, tu le reconnaitras, mon mousse.

« — Oh ! j'ai pas besoin de sa photo, ricane l'autre. Il y a une paye qu'il n'est pas venu dans mon pays, où pourtant personne l'a oublié. Mais, moi je voyage. Et des fois, je rencontre des gars qui ne demandent pas à me revoir.

« Et, tout à coup, le voilà qui passe de la plaisanterie à la colère :

« — C'est pas tout ça, si tu tiens à ne pas te faire démolir tout de suite, tu vas décamper, et vite ! Ouste ! Le feu au cul ! Ou gare !

« Tout éberlué, j'allais lui faire respecter la politesse lorsque mon Mahé se lève et file dare-dare, comme on l'en priait. Et moi, tout bête, je suis le mouvement.

« — Qu'est-ce que tu lui as fait, au bouseux ?

« — Viens, je t'en supplie. Courons. Quittons le bourg !

« Vat ! J'obtempère ! Mais j'entends qu'on nous gueule dessus, je me retourne et je revois le failli cul-terreux qui se tirebouchonnait de rire, au seuil du bistro, et goulait, avec de grands gestes : « Ho ! mon père ! *Dominus vobiscum ! Amen !* Chante-la, « ta messe ! »

« Et vois-tu ce que c'est, l'intuition : à ces derniers mots, j'ai compris, tout, soudain, et j'en ai eu les bras coupés, et les jambes avec. Et, malgré que j'aie fait effort de bête pour ne pas le tracasser, je n'ai pu m'empêcher de lui demander si c'était vrai, à la prochaine halte. Il n'a pas voulu en convenir, mais il pleurait...

« La preuve, je l'ai eue, trois ans plus tard, quand mon pauvre Mahé a été fauché par la batteuse, dans

Le trimardeur sait ce que c'est que de coucher à la belle étoile et que de préparer sa pitance, à la manière des sauvages dans la brousse...

l'Ille-et-Vilaine. Effroyable : le bras arraché, les mains coupées, la face écrasée... mais il restait un peu de souffle et d'intelligence dans ce corps en loques. Et il a demandé la confession.

« Eh bien, quand le curé est parti, je l'ai regardé : il était plus pâle que le mourant, ses mains tremblaient et il répétait : oh, mon Dieu, mon Dieu... L'autre, avant de trépasser, n'a fait que réciter du latin, chanter la messe. *Mes chers frères...*

« Oui. Il avait été curé.

« Hein ? Tu t'étonnes ? Je te l'ai dit, c'est mon histoire la plus extraordinaire...

« Pourquoi et comment s'était-il détroqué ? Ça, je n'en sais rien. Sans doute, une très vilaine histoire. Il avait... enfin, il était un peu porté sur les filles... les filles très jeunes. Ouais. Il luttait contre ce mal là, qui est un vrai mal de trimardeur, le pire...

Les Kakous

— Et maintenant que je t'ai parlé du bon Dieu, parlons du diable. On restera dans la religion.

« Tu as remarqué cette belle maison de briques, la quatrième du bourg ? Eh bien, c'est avec l'argent d'un trimard qu'elle a été bâtie. Aujourd'hui, c'est la maison de Mlle Victoire qui est bien-pensante et laissera son bien aux communautés. Mais moi, dans mes tours, j'ai connu la demoiselle à vingt ans, laide comme une chouette et noireude, qui trimardait de connivence avec son père, le roi des voleurs.

« Mieux que ça : le roi des Kakous. Le chef de tous les sorciers, jeteurs de sorts et fils du diable. Le grand faiseur de messes noires sur la lande.

« Quand je te dis que je n'ai jamais rencontré le diable, eh bien, c'est par oubli... car je l'ai vu plus de mille fois, comme je te vois, en Vendée, en Saintonge, en Bretagne, partout où j'ai roulé ma bosse, sinon lui, du moins ses fidèles serviteurs. Les sorciers-trimards sont nombreux mais, au lieu de travailler pour le paysan, ce sont eux qui le font travailler. Ah ! toute la superstition des campagnes pèserait lourd, au tas. Le cul-terreux qui t'emploie pour vingt francs en donne plus de cent au sorcier pour une mômerie, pour un sort, pour la pluie ou le beau temps.



es oubliés

« Donc, l'homme dont je te parle était chargé du recrutement. Le mot te fait rire ? Il allait de ferme en ferme, choisissant les plus pauvres, et demandant s'il n'y avait point de fils né tel jour à tel heure, à l'aube du Vendredi-Saint, par exemple, ou treizième enfant, ou jumeau d'un mort. Et quand il en trouvait un, il l'achetait. C'est-à-dire qu'il payait une somme, tous les ans, à la famille, jusqu'aux dix ans de l'enfant. Puis il l'emmenait avec lui et lui faisait commencer son apprentissage au grand pardon des kakous, l'initiait aux sorcelleries et aux guérisons. Ensuite, il le plaçait comme valet, soi-disant dans un village. Là, l'élève travaillait pour le compte du maître, espionnait pour lui, le renseignait jusqu'au jour où il s'établissait maître à son tour.

« Et c'est lui aussi qui a formé la plupart de ces mendiants que tu rencontres sur la route des pardons, l'été, et qui font toucher les plaies qu'ils se sont données eux-mêmes. J'ai rarement vu un paysan mourir sans que le sorcier, averti par un de ses valets, n'accoure... Pour une maison que la Victoire a héritée de son père, j'en connais plus de dix qui ont été gagnées, dans ce pays, par l'argent du Diable. Héritages captés... Magot volé, un soir sans lune... Rentes données par le campagnard pour éloigner la maladie de ses bêtes.

« Nous voilà loin des pauvres gars de batterie, hein, qui traînent leur misère au long des routes et se font mettre en prison pour un mois s'ils volent un morceau de pain...

« Aussi bien, je n'ai jamais considéré les sorciers comme de vrais trimards. Et quant à eux, ils ne manquent pas de nous faire sentir la différence. Si par hasard l'un de nous essaie d'entrer dans leurs mystères, c'en est fait de lui. Un jour ou l'autre, pas très tard, on l'assomme d'un grand coup et ça fait un accident de plus et un vagabond de moins.

Le point de vue du campagnon

— Te voilà donc prêt à partir pour le grand bourg de Paris que je n'ai jamais fréquenté et qui est, selon le proverbe des campagnons « la maison du grand jardin de la France ». Tu veux y vivre de ta plume, dis-tu. C'est bien : à chacun son métier et on va où l'on veut avec l'instruction à condition de se reposer un peu de temps en temps ; car ceux qui écrivent trop ne vivent point vieux, à mon avis. Un jour ou l'autre, dis-tu, tu feras un article sur les

compagnons. Franchement, je ne sais pas si beaucoup de gens le liront car on ne s'intéresse guère aux malheureux. Mais écrire dans les journaux, c'est s'introduire dans des maisons où on ne serait jamais entré en personne, et peut-être que monsieur qui-droit te lira, par hasard. Alors, crois-moi, tu auras fait œuvre bien utile.

« Ce qu'il faudrait que tu dises d'abord, c'est que les compagnons, les vrais, ne sont point des bohémiens ou des hors-venus, nés pour voler Jacques Bonhomme, si d'aventure ils ont été souvent forcés d'en arriver là. Ce sont tous Bretons, Picards ou Auvergnats qui ne cachent point où ils sont nés, vu que c'est écrit en toutes lettres sur leurs papiers, de ce côté ou l'autre de la Loire ou, même, comme toi, en plein sur ses bords. Et ce pays, ils l'ont défendu, eux qui n'avaient rien à défendre, tout comme le campagnard et mieux, si ça se trouve, que plus d'un possédant. Tu l'as remarqué toi-même : tous les compagnons ont fait la guerre. Et pas dans les planques : deux ans, trois ans et plus de front, la Marne, l'Yser, Verdun. Crois bien qu'il en est mort, là-bas, plus de treize à la douzaine et qu'en les mettant bout à bout on ferait un joli ruban de route. Malgré ça, où est la ville, le bourg, le village qui les ait comptés parmi les siens ? Tu ne vois point leurs noms sur un monument et pas une huile n'a songé à leur en élever un, qu'on ne saurait point où mettre, forcément. Et après tout, c'est point un sacrilège de penser que le Poilu Inconnu était un de ceux-là et qu'on lui disait, de son vivant, quand il mettait son nez à la fenêtre : « Chasse d'ici, vilain gars, voleur de poules ! »

« Tu m'as raconté l'apologue de celui qui avait tué un campagnard, de celui qui avait violé une héritière. Bien sûr. Saint Trimard n'a ni chapelle, ni Pardon et il est aussi long à venir que Saint Glinglin, et même davantage. Mais est-ce la faute du loup s'il est né loup ? Au moins la moitié des compagnons n'ont jamais connu leur père, l'autre moitié aurait mieux fait de ne pas le connaître. Papa saouïle, maman roule, bonjour les anciens !

« La faim... Les tentations... Et, à supposer que tu résistes, en es-tu mieux regardé ? Moi qui n'ai jamais fait tort à personne, combien de fois ne m'a-t-on pas soupçonné, fouillé, arrêté ? S'il y a un vol, un crime dans la région, il suffit que les gendarmes m'aperçoivent : « Holà, le vieux, stop ! Tes papiers ! Plus vite que ça ! » Plusieurs fois j'ai passé la nuit au violon, sans en avoir la conscience plus noire. On me lâchait, bien entendu. Mais si vite que les excuses restaient dans les oubliettes. « Allez, le vieux, sors de là, va te faire pendre ailleurs. » Pourquoi pendre ? Se met-on à pendre les pauvres, à présent ?

...mais il est des jours sans soleil et sans joie où l'on est heureux de se retrouver en compagnie dans ces asiles de nuit de la campagne qui ont, à défaut de confort, le mérite d'avoir un toit.



« Je ne leur en veux pas. Ce sont des confusions. « Tiens, si jamais tu racontes nos histoires, je voudrais que tu expliques cela au monsieur Qui-droit qui habite Quelque-part où jamais trimard ne vient frapper. Ecoute le point de vue du père Ricou :

« On est en république ? Oui. Donc, les travailleurs doivent être respectés ? Oui. Ils le sont ? Je t'accorde. Mais les travailleurs des villes. Pas ceux des campagnes.

« Trimards ? Moi, je dis prolétaires des champs.

« Trimard : tu n'as ni loi, ni feu, ni lieu, tu es mal vu, embauché à regret, on te paye mal et le mieux qu'on puisse t'offrir pour dormir est une botte de paille. Quand tu regardes par hasard une fille, sa mère la fait rentrer à la maison. Quand tu payes en bon argent, le boulanger fait tinter la pièce. Quand tu sors un billet, on te demande où tu l'as volé. Ton député est toujours en vacances. Tu es électeur à l'autre bout de la France.

« Prolétaire des champs : changement de décor ! Un gouvernement vraiment républicain comprend que tu es un ouvrier saisonnier. Il te protège. Lois sociales : travail organisé. Salaire minimum. Carte d'électeur valable où tu es. Assurances sociales. Et surtout, considération.

« Le jour où on aura compris ça, toute la question sera résolue, comme disent justement les journaux.

« A la base, rééducation des gosses perdus, comme de juste.

« Tu trouves, sans doute, que je te fais là un tableau bien idyllique. Mais rien n'empêche de rêver. A force, liberté, égalité, fraternité sortiront des murs pour entrer dans les cœurs. Oh ! là, je parle trop bien, j'en ai la gorge sèche. D'ailleurs, le sermon est fini, le prêcheur bonjour les fidèles et s'esbigne. Amen. »

Ainsi-soit-il, campagnon.

MORVAN LEBESQUE.

— FIN —





90 millions

tel est l'énorme enjeu qui sera distribué aux gagnants de la tranche spéciale du

GRAND PRIX DE PARIS

Prenez votre chance au tirage sweepstake.

LOTÉRIE NATIONALE

Cette offre n'est pas valable en Belgique.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

Sans purgatifs, sans calomel - Et vous bondirez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir!

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11,75.

ACCORDÉONS

TRÈS GRANDS CHOIX PRIX INTÉRESSANTS

Catalogues gratuits

BENA, 100, Rue Malpalu ROUEN (Seine-Inférieure)

Seins

Développés, raffermis, reconstitués. Salières comblées par les

Pilules Orientales

Seul moyen pour la femme d'acquiescer, de conserver ou de recouvrer la

BEAUTÉ DE LA POITRINE

Toujours bienfaites pour la santé

Traitement de 2 mois, facile à suivre en secret. Flacon avec notice f° contre remboursements. 21 fr. Ecrire à J. RATIE, pharm., Div. 72, BR 45, r. de l'Echiquier, Paris (10°). Envoi discret par la poste. A BRUXELLES: Ph. Delacre; GENEVE: Ph. des Bergues.

ULCÈRES VARIQUEUX

Toute personne souffrant d'ulcères variqueux, d'eczéma variqueux ou de toute autre maladie de la peau, pourra apprécier gratuitement les rapides et bienfaites effets de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER.

Un flacon d'essai gratuit de cette eau merveilleuse est envoyé par retour du courrier sur simple demande à C. Roux, docteur en pharmacie, 52, r. d'Alsace-Lorraine, MALAKOFF (Seine).

Ce remède souverain a guéri depuis un demi-siècle des milliers de malades désespérés après avoir tout essayé, mais en vain. Toutes pharmacies.

VOS SEINS

sont-ils insuffisants et plats? Mous et tombants? Trop gros et lourds? Ecrivez, en citant ce journal, à Mme PASTEUR-LONGARD, 6, square Albin-Cachot, Paris-13°, qui a fait vœu d'envoyer gratuitement sa recette merveilleuse et sans danger, adaptée à chaque cas, pour obtenir en quelques jours une poitrine ravissante. Un vrai miracle!

DISTINCTION ET DESINTERESSEMENT réciprocques

Suzy RUSSY

44, rue de Maubeuge : 2° étage à droite Tru. 02-30 (2 à 7 h.)

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8°)

CAR. 19-45

INJECTION PEYRARD

Guérit la BLENNORRAGIE le flac 15.80 Ph.¹⁰⁰ Envoi discret franco : 17 fr contre mandat à PEYRARD D'ALBER, 17, Bd de Courcelles, Paris Exposition - 90, rue St-Martin - Etampes (S.-et-O.)

SYPHILIS TRAITEMENT SÉRIEX ET EFFICACE SANS PIQUES facile à suivre chez soi par les COMPRIMÉS REPARSAN

Envoi discret contre 25 francs adressés à la Pharmacie PERIGNON, 17, Bd de Courcelles, à Paris Aucune marque exotérique, secret professionnel. Brochure envoyée gratuitement

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17°



Vous ne serez plus

CHAUVES

avec **Capillogène**

53, Bd Haussmann, PARIS (9°)

Tél. : Opéra 40-34

Guérison rapide de la Calvitie



GRATUITEMENT

nous expédions nos catalogues de livres intéressants susceptibles de satisfaire les plus difficiles.

LIBRAIRIE CRITIQUE

18, Rue Cels, Paris-Montparnasse

Pour la Publicité

dans

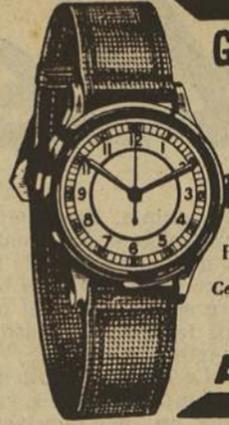
DÉTECTIVE

s'adresser à :

Mme H. DELLONG

1, rue Lord-Byron, 1

Tél. : Balzac 12-00



GRANDE VENTE RÉCLAME

500 Chronographes à remise à 0

donnant l'heure au 1/5 de seconde

sacrifiés à titre de lancement

prix imposé 200 FR.

exceptionnellement

75 FR.

N° 32 D Modèle de poche ou bracelet 75 fr.

N° 33 D Modèle pour dame 80 fr.

Sup. p. boît. chromé et verre incassable 15 fr.

Bracelet métal 40 fr.

Garantie de 5 Ans sur bulletin numéroté et enregistré

Cette vente a lieu sous le contrôle de Heure-France,

et tous les chronographes sont brevetés S.G.D.G.

Il ne sera pas vendu plus de 2 montres à la même personne

Envoi contre Remboursement

ALTA 120, Rue de Rivoli PARIS Metro Châtelet

POURQUOI VOUS PRIVER D'EAU CHAUDE



Alors qu'il vous est si facile de l'avoir instantanément grâce à CHOFLO.

Pour cela, aucune installation.

Vous branchez l'appareil à une prise de courant et adaptez son tuyau d'arrivée d'eau à votre robinet; c'est tout!

CHOFLO BREVETE (modèle T) ne coûte que 187 fr. (mandat chèque-postal 2188-03) ou 192 fr. contre remboursement, port en sus. 116 bis, Champs-Élysées, Paris.

Pourquoi garder des SEINS

Insuffisants, descendus, sans fermeté, trop gros. Alors qu'il vous est facile d'obtenir très vite, à tout âge des seins fermes, arrondis, séduisants. Rien à avaler. Expliquez-moi de suite votre cas en toute confiance et je vous ferai connaître gratuitement par lettre fermée confidentielle ma recette étonnante, sans danger, inoffensive et facile à faire soi-même en secret. (Joindre 1 fr. timbre) Mme Florène, 350, r. St-Honoré - PARIS.

PARFUM « TROUBLANT », enchanteur, irrésistible, attire la sympathie et l'amour : 12 et 30 fr. Pour plaisir, se faire aimer, de près, de loin, 18 fr. Pour hypnotiser en 3 leçons, 4 fr. 50. Livres psychiq. d'amour, etc. Ec. L'INITIATEUR, à VIESLY (Nord).



RIDES, patte d'oie, coin du nez, de la bouche, du front, etc.; poches des yeux, paupières fripées, points noirs, bajoues, cou flétri, atténués en 8 j. Disparus en 1 mois. Méth. nouv. sensationnelle. Facile chez soi, en secret. Ecrivez-moi pour envoi gratuit. Sœur MAS, 36, r. de la Glacière, Paris

M^{me} MAX Voyante, diplôme international. Tarots. Mains. Guide, renseign. ramène affection. Reçoit t. 12s jours et dim. et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9° (M^o Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)

L'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit:

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur L.A. GRARD de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre immédiatement. Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

- Système Nerveux et de
- l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les
- Maladie des Voies Digestives et du
- Système Musculaire et Locomoteur.

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instamment tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Écrivez à M^r le Docteur L.A. GRARD, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

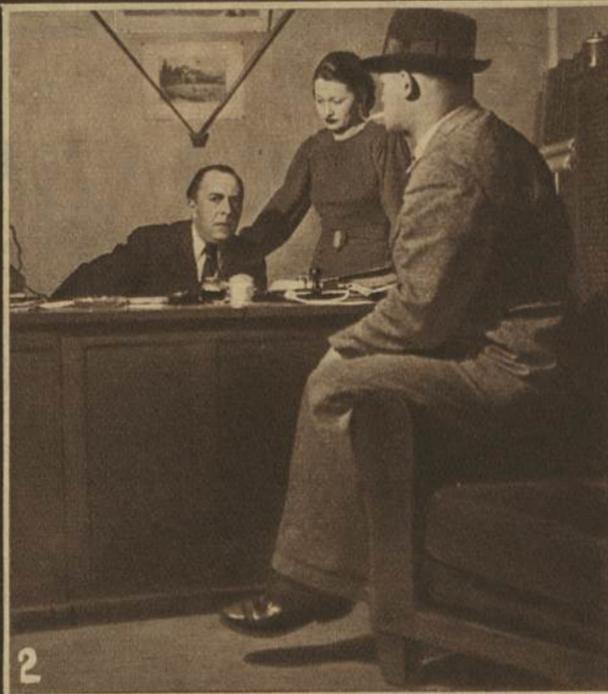
Affranchissement pour l'Étranger lettres 1,75, cartes 1 fr

“VOULEZ-VOUS JOUER AU DÉTECTIVE”

RÈGLEMENT DE COMPTES



1



2

1. — Max Bernard, gangster notoire, a surpris sa compagne, Raymonde, en tête-à-tête avec un de ses complices, Verner.

L'indignation le saisit :

— Inutile de nier, reste ici ; tu vas assister à la dernière explication. Ne fais aucun signe, sinon !...

2. — Verner s'est rendu à la convocation de Max Bernard. L'attitude de Raymonde l'éclaire sur l'objet de l'entretien. Il a compris le danger et se tient sur ses gardes.

Max Bernard, après s'être assuré que Verner était seul, va aborder la discussion.



3

3. — Aussitôt les deux hommes en présence, le ton de la conversation atteint un diapason aigu. Bientôt, elle va devenir tragique.

Max Bernard est mort à son bureau, tué d'une balle au cœur.

Verner dit à Raymonde :

— Maintenant, du courage ; ne t'inquiète pas : tout est prêt. Nous allons attendre la police.



4

4. — Raymonde, à l'inspecteur Piget :

— Max Bernard était assis à cette place, et dès l'arrivée de Verner, il a tiré un coup de revolver, dont la balle a dû se perdre. Alors, Verner a tiré et atteint Max au cœur.

Verner réplique :

— J'étais en état de légitime défense.



5

5. — Raymonde, à l'inspecteur Piget :

— Max plaçait toujours son revolver dans le tiroir de droite de son bureau, d'où il l'a retiré pour tirer sur Verner.

Lorsqu'il fut atteint mortellement, cette arme est tombée à terre, où elle se trouve actuellement. Personne, depuis, n'y a touché.

6. — L'inspecteur Piget a saisi :

1° En haut, à droite : le revolver de Max Bernard ;

2° Au-dessous : celui de Verner ;

3° Les deux douilles percutees découvertes dans la pièce.

NOTA. — Ces deux armes tirent les mêmes projectiles : 7 mm. 65, et dans le cas présent, leurs chargeurs, incomplets, n'ont pu être d'aucune utilité pour les recherches.

CONCLUSION

Vous avez tous les éléments de cette affaire. L'inspecteur Piget n'admet pas la légitime défense et fait arrêter le couple.

Qui a tué Max Bernard ? Dans quelles conditions ?

Quels sont les indices qui prouvent la culpabilité et déterminent le rôle de chacun ?

Production DÉTECTIVE. Reproduction interdite.



6

Revolver
de
VERNER

Revolver
de
BERNARD



Cependant que M. Albert Sarraut met la dernière main au statut des étrangers, ceux-ci s'efforcent de se mettre en règle avec la Préfecture de Police.

NOTRE VOIX

A PROPOS DU TRÉSOR



N a beaucoup écrit à propos du trésor de la rue Mouffetard et beaucoup d'inexactitudes.

Il n'est pas inutile de remettre les choses au point et de donner à tous ceux qui s'intéressent à cette curieuse histoire — qui semble un conte d'autrefois — un bref commentaire juridique.

Les espoirs immenses, pour l'humble terrassier, en même temps que les soucis, les inquiétudes, le harcèlement des hommes d'affaires, sont survenus, et peut-être, bientôt, les déceptions.

Qu'est-ce qu'un trésor ? L'article 716 du Code civil le définit ainsi : le trésor est toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découverte par le pur effet du hasard.

Quand il est découvert, il est partagé en deux lots, d'une importance égale : l'un est attribué au propriétaire du terrain sur lequel il a été trouvé, l'autre à « l'inventeur ».

On a donc écrit, dans plusieurs articles, que Flaminio Maures toucherait la moitié des pièces d'or.

La conclusion semble hâtive et la définition du Code que nous avons rappelée l'indique.

Car, pour qu'il y ait « trésor », il faut que l'objet découvert par hasard n'appartienne à personne et que nul ne puisse sur lui justifier d'un droit de propriété.

Or, les louis d'or que l'écuier Nivelles cacha dans la pierre creuse avaient été légués par lui à sa fille.

Elle était, à la mort de son père, propriétaire sans le savoir des sacs remplis d'or. Si cette fille a eu à son tour une descendance directe, chacun des enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et ainsi de suite, jusqu'à nos jours, est devenu, par un droit de succession immédiate, héritier des pièces d'or. Grâce au testament, retrouvé en même temps que les louis, la revendication peut en être exercée.

Et d'un coup, il n'y a plus de trésor, puisqu'on connaît le propriétaire.

C'est ainsi que, le 27 avril 1868, la cour de Paris jugea que des billets de banque, découverts dans une pelote de ficelle achetée dans une vente publique, après décès, appartenaient exclusivement à la succession et non à l'acheteur de la pelote.

Le coup de pioche du terrassier (qui, entre nous, mérite bien une part — et grosse — du trésor, même si, juridiquement, il n'y peut prétendre) va donc faire jaillir d'innombrables procès...



LA JUSTICE

PETITS PROCÈS

LA GRANDE ÉPURATION

ELLE est commencée. Je l'affirme. Enfin, la France chasse l'étranger indésirable — et le boute hors de nos frontières. Point de demi-mesures. Le cas d'Ivanoff, ce Slave, jugé par la quatorzième chambre à une récente audience, démontre bien que la rafle est sérieuse et que nul, grand ou petit, ne passe à travers les mailles du filet ; car Ivanoff — il est temps de le dire — n'est pas un homme « comme les autres ». C'est une moitié d'homme, un amputé des deux jambes, un vrai déchet humain.

Son entrée à l'audience a fait sensation, porté en vrac, par deux gardes. Et, cependant, cet homme-tronc, vrai paradoxe, a déjà commis plusieurs délits et non des moindres. Aussi, l'autorité vigilante a-t-elle pris, contre lui, un arrêté d'expulsion, mais lorsqu'il a fallu quitter notre sol, bernique ! Ivanoff, comme tant d'autres, a dit : « J'ai les pieds nickelés ! » et il est resté. Pouvait-il faire autrement ?

Depuis les récents décrets-lois, la vie de l'étranger expulsé, qui se maintient « quand même » chez nous, n'est point gaie. Traqué, comme bête malfaisante, il est pris : le minimum obligatoire de la peine est de six mois d'emprisonnement. Les tribunaux prononcent tous les jours des condamnations à un an, quinze mois, deux ans de prison pour les récidivistes. Il est moins dangereux, pénalement parlant, de commettre un petit vol, une bénigne escroquerie ou abus de confiance, que d'être en état d'infraction à arrêté d'expulsion. Dans ce dernier cas, point de circonstances atténuantes, point de sursis à espérer ; c'est six mois de prison, au minimum, qui pendent à l'oreille du délinquant. Pour l'étranger indésirable, quel encouragement à quitter « dare-dare » notre territoire ! Mais, là est le hic ! Il faut pouvoir. Ivanoff soutiendra, lui qu'il ne pouvait ! et pour cause : Aux juges d'apprécier.

D'ailleurs, s'il est cul de jatte, Ivanoff n'est point, je l'affirme, manchot. A un promeneur simplet et, d'ailleurs, un peu dans les vignes du Seigneur, il a demandé aux Tuileries : « Pousse un peu ma voiture ! » Et, tandis que le quidam lui faisait gentiment un bout de route, lui, d'une main agile, lui faisait, en même temps, son porte-monnaie avec les quatre-vingts francs renfermé dans l'escarcelle.

Lorsqu'il s'est aperçu du larcin, l'homme-vapeur en a été subitement dégrisé. Aussitôt, il a si bien poussé des cris de putois que la police alertée à arrêté l'homme tronc qui, si dextrement, amenait à lui les offrandes de ceux qui imprudemment l'approchaient.

Le président expose que, cependant, le vol n'a pu être constaté, l'argent s'était envolé, à croire que tout a fait dans son rôle d'homme-tronc, Ivanoff l'a avalé et recélé au plus profond de lui-même.

Aussi, le prévenu n'est-il poursuivi que pour séjour en France bien qu'expulsé, le vol n'ayant pas été retenu à sa charge.

Le président. — Vous auriez dû quitter la France depuis six mois.

Ivanoff. — Je suis sans ressources. Alors, à petites étapes, il me faudrait des semaines et des semaines pour atteindre, avec ma petite voiture, la frontière.

Le Président. — Alors, vous voulez rester chez nous ?

Ivanoff. — Naturellement, à moins qu'on m'emporte.

Voilà au moins un étranger qui n'a pas la nostalgie du pays natal. Dame, de lui l'on ne saurait dire qu'il pouvait emporter sa patrie à la semelle de ses souliers.

Après sa condamnation à quelques semaines de prison, un garde vigoureux emporte Ivanoff comme un gros poupon. Il a le sourire.

Je suis persuadé que, dès sa sortie de la maison d'arrêt, il fera des « pieds et des mains », pour rester encore en douce France, et qu'il y demeurera.

L'excès est un défaut

LA variété des cas de divorce est innombrable et les magistrats de la 4^e chambre du tribunal civil de la Seine qui est spécialisée dans les « accidents » — aussi bien ceux qui surviennent dans la vie conjugale que ceux qui se produisent, sur la route, par le choc de deux autos — entendent, à chaque audience, les histoires les plus cocasses et les plus diverses.

A lire les assignations en divorce, on remarque une phrase rituelle, une sorte de cliché sans lequel, semble-t-il, la procédure serait nulle, si la phrase ne s'y trouvait pas :

« ... Attendu que les débuts du mariage furent relativement heureux... »

« Mais attendu que par la suite... »

Et c'est la suite seule qui compte.

L'autre jour, une femme demandait à divorcer, pour ce motif injurieux, soutenait-elle, que son mari voulait exagérément faire l'amour.

Grief paradoxal, à première vue, car d'ordinaire, c'est du contraire que se plaignent les candidates au divorce.

La froideur du mari, son indifférence dans l'alcôve, sont les accusations les plus fréquentes et qui témoignent de l'infidélité de l'époux, occupé à satisfaire ailleurs que dans le « vase idoine », dont parlaient les canonistes, les exigences de son tempérament.

L'épouse, qui faisait plaider sa cause la semaine dernière, ne se plaignait donc pas, bien au contraire, d'une insuffisance d'égards.

« ... Ce n'est pas un mari que j'ai épousé, déclarait en son nom une vibrante avocate, mais une brute... »

Et, à l'appui de cette affirmation, de produire un certificat médical, très détaillé, qui relatait des déchirures, des lésions, des rougeurs accusatrices, en même temps que les troubles généraux subis par la plaideuse ; et le médecin, signataire du certificat, concluait que les rapports intimes ne pouvaient qu'aggraver, pendant quelques mois tout au moins, l'état de la jeune femme.

Le problème juridique (puisqu'il fallait discuter en droit, après avoir exposé le fait) qui était soumis aux juges, était donc d'une espèce rare : l'excès de désir, de la part du mari, des manifestations trop fréquentes de sa virilité pouvaient-ils être considérés comme des « sévices », admis par le Code civil comme une cause de divorce ?

Problème infiniment délicat à résoudre car, sous prétexte de malaises, que de femmes pourraient se dérober à ce qu'on appelle le devoir conjugal !

Où serait la limite des droits et des devoirs, où commencerait la contrainte coupable, et le caprice d'une femme, rebelle à accepter les caresses de son mari ?

Et comment, pour un tribunal, fixer cette délimitation, arrêter la ligne-frontière ?

Les juges trouvèrent le moyen de ne pas résoudre la question : la femme invoquait, subsidiairement, quelques autres griefs contre son époux : des scènes de violences, des injures ; elle demandait à en faire la preuve par témoins.

Aussi, le tribunal, prudent, a-t-il ordonné une enquête, ce qui lui permettra d'éviter de donner son avis sur la question principale.

De la débilité mentale au crime affreux...



Admirablement défendu par M^e Théodore Valensi, Sigaud (tous deux au centre) a été acquitté par les jurés de la Seine. Il asphyxia au gaz, son petit garçon. Les D^{rs} Truelle (à g.) et Vachet (à dr.) le tiennent pour un débile mental.

DES HOMMES

PETITES CAUSES

L'ÉMERAUDE MAGIQUE

Il y avait beaucoup de jolies femmes, à la 10^e Chambre correctionnelle, vendredi dernier, au procès de l'émeraude magique de la comtesse de Merschoff.

C'était, comme la République, une « belle sous l'Empire », que la comtesse de Merschoff, qui mourut à Paris, le 5 février dernier, dans son hôtel un peu délabré, de la rue de Pomereu, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La comtesse de Merschoff avait été dame de compagnie de la tsarine Alexandra : de sa splendeur d'autrefois, elle n'avait conservé que des restes épars. L'hôtel n'était plus entretenu, les millions s'étaient envolés aux quatre vents, mais la vieille dame avait conservé précieusement un fétiche : un pendentif, composé d'une énorme émeraude, que lui avait donné, en 1876, un grand-duc de Russie. Elle lui attribuait la valeur d'un porte-bonheur :

— ... Si je viens à le perdre, disait-elle à ses familiers, je mourrai.

Elle disait vrai : l'émeraude disparut le 4 février ; le lendemain, la comtesse de Merschoff rendait l'âme. Le valet de chambre signala la disparition au com-

missaire de police qui fit une enquête discrète sur l'entourage immédiat de Mme de Merschoff : l'enquête devait aboutir rapidement à des résultats décisifs.

En effet, auprès de la vieille comtesse vivait une jeune femme, Mme Francken, qui lui servait un peu d'infirmière et qu'elle hébergeait. Le 4 février, dans la matinée, Mme Francken avait reçu la visite d'un peintre, M. Maurice Le Maillier, fils d'un diplomate, qui n'était resté avec elle que quelques minutes.

Bref entretien, mais suffisant pour permettre à Mme Francken de remettre à Maurice Le Maillier le pendentif et quelques brillants.

Les brillants (c'est l'enquête qui en apporta la preuve) furent vendus par Le Maillier à un bijoutier de Londres ; quant à l'émeraude porte-bonheur, le peintre l'avait cachée dans une pendule à secret, chez lui et il la remit à la police, lorsqu'il apprit qu'une perquisition allait être opérée.

Dernier épisode de l'histoire : Maurice Le Maillier s'était rendu à Londres, en compagnie de son amie, Mlle Resch Knudsen, une ravissante Norvégienne, dont s'est occupée l'année dernière la chronique judiciaire, à propos d'une extraordinaire escroquerie. Mlle Knudsen, qui tenait à l'amour d'un riche baron belge, avait eu l'imprudence de confier son sort à une cartomancienne qui la dépouilla de plus d'un million, à l'aide de « consultations », d'interprétations de tarots et de sachets de poudres magiques.

Détective a conté l'aventure en son temps. L'infortunée Norvégienne faillit à nouveau connaître — mais d'un mauvais côté cette fois — des ennuis judiciaires ; elle n'eut pas de peine à démontrer son innocence, son rôle s'étant borné à accompagner dans un voyage à Londres M. Le Maillier.

Le Parquet poursuivait donc, sous l'inculpation de vol de l'émeraude, Mme Francken et comme recéleur Maurice Le Maillier.

Le monoclé vissé à l'œil, Maurice Le Maillier prit d'abord cette inculpation de très haut :

— ... Mon honneur, ma conscience protestent...

D'une voix où roulaient les cailloux de l'Aude, le président Roux rappela à l'inculpé « qu'il n'était pas au salon et qu'il avait des comptes à rendre à la justice »...

— ... Vous avez été bien lent, lui dit-il avec sévérité, à dire que vous possédiez l'émeraude. Vous ne l'avez fait que lorsque vous avez redouté une perquisition. C'est un peu tard !...

Quant à Mme Francken, seule détenue (Le Maillier avait obtenu, pour raison de santé, sa mise en liberté provisoire) elle conserva, pendant les débats, un étrange sourire : « elle ne comprenait rien à cette affaire » (sic), elle n'avait pas remis le pendentif à M. Le Maillier, elle ne savait pas comment le bijou avait pu entrer en sa possession, non, vraiment, elle ne comprenait rien à tout cela.

Le Tribunal ne s'est pas jugé suffisamment informé et il a renvoyé l'affaire au 1^{er} juillet.

Mais si la vieille comtesse était encore de ce monde, elle aurait eu la tristesse d'apprendre que le fameux pendentif n'avait qu'une valeur réduite : elle en avait refusé jadis 2 millions. Or l'émeraude, truffée de « crapauds », ne valait, à dire d'expert, que 50.000 francs.

Ce chagrin a été heureusement épargné à Mme de Merschoff.



Joséphine Crusol "Phiphine l'ivrognesse" si elle accueillait chez elle les clochards, ne les recevait pas toujours bien : elle tua Petit-Bras et fera 18 mois de prison.

COURRIER JURIDIQUE

Jean P., rue Michel-Le Comte, Paris. — Une condamnation à 15 jours de prison, prononcée il y a 10 ans, ne doit plus être inscrite au bulletin n° 3 du casier judiciaire : en effet, la réhabilitation légale, qui se produit de plein droit, est acquise à la personne qui n'a été condamnée qu'une fois à une peine maxima de 6 mois d'emprisonnement, lorsque, pendant une durée de dix années, elle n'a pas subi d'autre condamnation.

Claudius J., Roanne. — Vous devez être ajouté à la liste déjà si longue des victimes d'escrocs au prêt d'argent. Déposez une plainte à la section financière du Parquet de la Seine. Mais que votre exemple et celui de toutes les autres dupes soient médités par ceux qui liront ces lignes. Attention à ces escrocs qui font de la publicité pour des prêts d'argent !... nous ne saurions trop le répéter.

André J., Indre. — Vous ne nous indiquez pas le tribunal qui a statué sur votre demande en divorce. Si c'est à Paris, vous pourriez écrire à l'avoué qui a occupé pour vous en première instance, afin qu'il se renseigne au bureau d'Assistance judiciaire près la Cour d'appel, car êtes-vous bien sûr d'avoir l'assistance en appel ? C'est là, le premier point à vérifier.

Quant au délai normal pour qu'un procès vienne devant la Cour de Paris, il est d'environ un an. Les affaires subissent actuellement moins de retard qu'autrefois, car des chambres supplémentaires ont été créées.

X. inquiet. — « Par quels moyens une femme, dont le mari a quitté le domicile conjugal et qui a plusieurs enfants en bas-âge peut-elle obtenir une pension alimentaire ? », telle est la question que vous nous posez.

C'est bien simple : si aucune instance en divorce ou en séparation de corps n'est engagée (ce qui est le droit de la femme, qui peut avoir des raisons tout à fait sérieuses pour ne pas introduire une procédure) la femme a le droit de réclamer une pension alimentaire devant le juge de paix, en vertu de la loi de 1907.

Mme Madeleine N., Paris (18^e). — Puisque votre mari vous a refusé l'année dernière l'accès du domicile conjugal, après le voyage que vous aviez été obligée de faire en province, il a commis à votre égard une injure grave, qui motiverait le divorce contre lui. Conservez les lettres et télégrammes qu'il vous adressa à l'époque ; le témoignage de votre sœur sera également très important.

Nous vous conseillons de demander le divorce et une pension alimentaire.

Un lecteur audois. — Il n'y a pas de délai pour demander la révision d'un procès ; si des faits nouveaux sont révélés et permettent de penser qu'une erreur a été commise, il est toujours temps d'adresser un recours en révision au Garde des Sceaux qui, s'il y a lieu, prescrit une enquête et renvoie l'affaire à l'examen de la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

L'endroit sensible

L'ESPÈCE n'est pas banale : c'est un propriétaire qui est en conflit avec son concierge.

Le drame se passe à Nogent-sur-Marne : le propriétaire est un fabricant de bouchons retraité ; il a, dit-on, un caractère difficile et il éprouve pour le gardien de son propre immeuble une antipathie incurable. Les sentiments du concierge pour son propriétaire sont réciproques.

Les locataires prennent tous le parti du concierge.

L'atmosphère de l'immeuble n'est, évidemment, pas de tout repos.

C'est dans ces circonstances qu'au 1^{er} janvier dernier, le fabricant de bouchons, retraité, donna congé au titulaire de la loge. L'autre accueillit la nouvelle très mal et répondit par quelques mots un peu vifs.

Se déclarant outragé, le propriétaire l'assigna devant le juge de paix : le concierge exposa qu'il avait été lui-même, et en premier, injurié et qu'il n'avait fait qu'user d'une riposte, justifiée par la provocation dont il avait été la victime.

Et le magistrat, recevant la demande reconventionnelle du concierge, condamna le propriétaire à 25 francs de dommages-intérêts.

Fureur du condamné : de retour chez lui, il veut enlever le pot de fleurs qui se trouvait sur le rebord de la fenêtre, devant la loge.

Le concierge s'y oppose : il est frappé, terrassé, piétiné. Les locataires, attirés par les cris, se précipitent. C'est une affreuse mêlée dont l'épilogue a occupé, l'autre jour, les instants de la 14^e Chambre correctionnelle.

A l'audience, on assiste à un singulier défilé de témoins : les partisans des deux adversaires s'affrontent sans aménité. Le concierge, on le sait, a pour lui tout l'immeuble. Mais le propriétaire est défendu avec un zèle vigoureux par les concierges des deux maisons mitoyennes de la sienne, qui racontent par quelques facéties leur « collègue » voisin se signalait à l'attention du quartier :

Le concierge du fabricant retraité de bouchons s'amusait, disent-ils, à sonner, la nuit, aux portes, y compris à celle de sa propre maison. Il tapait dans le mur, à coups de marteau, il injurait les gens ; bref, un être impossible.

Le président Gaché ordonne une confrontation générale : le résultat en est désastreux ; tout devient d'une inexprimable confusion.

Le tumulte emplit la salle ; témoins, inculpé, plaignant recommencent leurs querelles.

Enfin, le concierge qui poursuit en justice son propriétaire, d'un bras vengeur désigne celui-ci :

— ... Monsieur cherche à prendre l'homme par son endroit sensible : c'est son fort !

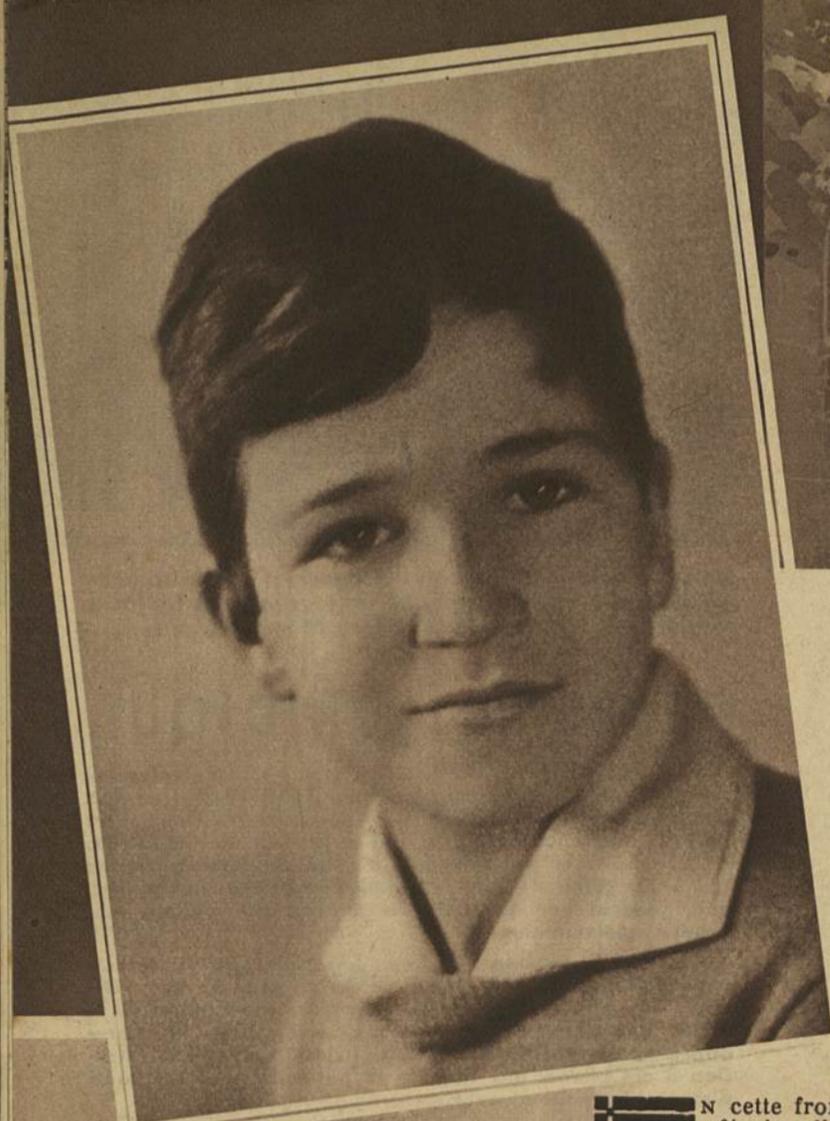
Allusion au coup de pied que le marchand de bouchons aurait donné dans les parties sensibles où se loge la virilité du concierge.

Le Tribunal condamne le propriétaire à 16 francs d'amende.

Les fakirs sur les charbons ardents de Thémis



On a beau être fakir et s'appeler Sirma, Birman, Olaf, on ne peut tout prévoir et notamment que la justice, un jour, vous prendra dans ses mailles. Le mieux, pour s'en tirer, est de choisir de remarquables avocats, tel A. de Monzie.



Le visage ravagé par les larmes, la mère du petit Levine (en bas, à g.) quitte le Q. G. de la police de New-Rochelle. - Peter Levine (en haut, à g.) dont on a retrouvé le corps affreusement mutilé. — La cabane (ci-contre) où l'infortuné gamin a été séquestré dès son enlèvement.

LA MORT ATROCE DU PETIT

LÉVINE

EN cette froide après-midi de février, l'approche de la nuit épaissit la brume qui enveloppe la petite ville de New-Rochelle, dans l'Etat de New-York. Sur le trottoir d'une avenue déserte, un écolier, cartable au bras, se hâte vers le logis familial. Le petit gars s'appelle Peter Levine. Son père n'est autre que M. Murray Levine, un des *lawyers* (avocats) les plus connus de New-York. Peter avance d'un bon pas, en sifflant un refrain alerte. Soudain, une voiture le dépasse, ralentit, stoppe. Une portière s'ouvre, laissant apparaître des visages emmitoufflés :

— Say, kid, can you give us a bit of information ?

L'écolier s'approche. Les automobilistes désirent un renseignement ? Sûr, il sera trop heureux de le leur donner, si possible...

Un violent coup de poing lui ferme la bouche. Deux mains puissantes le happent, le hissent à l'intérieur de la voiture. On lui enfourne la tête dans un sac. On l'aplatit sur le plancher. On le recouvre d'un épais tapis. Il sent que la voiture l'emène pleins gaz, et il comprend — en bon gosse américain qu'il est — que ce qui vient de lui arriver n'est pas une plaisanterie.

— Ça y est, se dit-il, les gorilles m'ont « fait ». Il va falloir que papa prépare son carnet de chèques !

Sous la griffe du "gang"

Le véhicule a sans doute roulé toute la soirée, toute la nuit, toute la journée du lendemain, et puis encore toute une nuit...

Il s'agit, pour les *kidnappers*, de mettre plusieurs frontières d'Etats entre eux et les poursuivants éventuels qui leur donneront la chasse. Arrêts aux postes d'essence, que l'on choisit flanqués d'un « restaurant ambulant », où l'on achète des sandwiches et des canettes de bière. Avant de faire stopper la voiture, on chatouille les côtes du *kid* avec le canon d'un gros *Colt* :

— Un mouvement, un cri, et on te remplit la panse de plomb !

Enfin la voiture s'arrête pour de bon, dans une « zone de silence » qui ne laisse aucune illusion au gamin sur l'isolement total du lieu où les gorilles vont le séquestrer. Arraché de la voiture, il est transporté dans une cabane grossièrement édifiée avec des troncs d'arbres, des vieilles plaques de fer blanc et de carton bitumé. On lui ôte le sac qui, depuis plus de quarante-huit heures, lui masque la vue du monde vivant. On lui enchal-

ne, sans douceur, les mains, les pieds. On le pousse sur un lit de feuillage :

— Tiens, voilà un sandwich. Mange. Et surtout tiens-toi tranquille, sinon...

Et un violent coup de botte, envoyé à la volée dans les côtes du gars, lui apprend que les gangsters qui l'ont enlevé sont réellement du type dit *hard-boiled* (cuits durs).

L'enfant torturé

Ne voyant pas rentrer leur enfant, les parents du petit Peter, affolés, courent signaler sa disparition à la police, qui, au bout de vingt-quatre heures, déclare qu'il ne peut plus s'agir que d'une fugue.

Les recherches, fait déplorable, se ralentissent.

Durant ce temps, le petit Peter — je vous répète que les méthodes des gangsters spécialisés dans le *kidnapping* sont classiques — le petit Peter mène une vie d'enfer. Il n'est que trop aisé d'imaginer les privations, les tortures qui lui sont infligées par ces sombres brutes, par ces *gunmen* fidèles à la hideuse coutume qui veut que la personne kidnappée serve de *punching-ball* à ses gardiens. N'est-il pas, au surplus, indispensable que la voix de la victime reflète la plus inhumaine terreur — lorsque viendra pour elle le moment de téléphoner, sur le *long distance wire*, à ses parents ! C'est que les bandits réclament, en échange de la restitution du gosse, une rançon de soixante mille dollars, et le chantage à la terreur destiné à provoquer le versement indiscuté d'une telle somme ne doit point sonner le creux !

Alors tant pis ! Les gorilles rouent de coups le malheureux petit, lui brûlant la peau des mains et des avant-bras avec le bout incandescent de leurs cigarettes, — encore une de leurs habitudes favorites — lui arrachent les cheveux par poignées...

A haute voix, devant le gosse, ils s'exclament :

— Les négociations s'accrochent mal. Les choses traînent en longueur. Le danger pour nous autres, augmente de minute en minute. Mieux vaudrait peut-être tuer le *kid* et filer en plaquant tout !

Exécuté

Combien de fois le petit Levine a-t-il entendu tomber cette phrase des lèvres de ses persécuteurs, que la haine et la frousse faisaient trembler ! Combien de fois a-t-il vu un gorille tirer brusquement son *Colt*, armer, d'un geste sec du pouce, le chien...

— Let's give him the works ! (mettons-le en l'air !)

A quel moment, le malheureux gamin a-t-il, dans l'esprit malfaçoné de ses tourmenteurs, cessé de « valoir » soixante mille dollars ? A quel moment les forbans, dont l'épouvante verdit les visages, ont-ils décidé de cesser de répondre aux appels désespérés que les parents, taraudés par les plus cruelles angoisses, lançaient par la voie de la presse et de la radio ? Le tragique, avec ces malfaiteurs abominables que sont les *kidnappers*, c'est que nul ne sait quelles seront leurs réactions en face de telle proposition des parents ou des amis auxquels ils ont ravi un être cher, Gorgées par l'alcool frelaté, intoxiquées par la drogue, ces brutes au self control inexistant, n'obéissent qu'aux poussées brutales de leurs instincts et sont connues pour ne point hésiter — dès que la panique les prend — à massacrer sauvagement leur otage.

Après tant d'autres, le pauvre petit Peter Levine a connu ce trépas violent, cette fin hideuse et sanglante qui assimile l'être humain au chien enragé. Ses yeux de gosse, agrandis par l'épouvante, ont lu dans le regard de plomb de son exécuteur, l'implacable condamnation. Il a compris qu'il devait mourir — à dix ans ! — parce que ses bourreaux avaient peur...

On a retrouvé son corps, effroyablement mutilé...

On n'a pas retrouvé — à l'heure où j'écris ces lignes — les monstres qui ont fait de ce joyeux garçonnet un cadavre.

Mais il faut dire les choses comme elles sont. Le sang de cette petite victime retombe lourdement sur les têtes des complices inavoués, des profiteurs occultes du *gangland*, avocats marrons, magistrats corrompus, politiciens véreux, engeance maudite dont les menées sournoises ont empêché l'application rigoureuse de la loi Lindbergh, et ont abouti au maintien des « restrictions légales » qui, d'un Etat à l'autre, handicapent les « G »-Men chargés de réprimer « ce crime fédéral » qu'est le rapt.

Harry GREY.

LES SECRETS DU "SNATCH-RACKET"

Comment le *kidnapping* — ou *snatch-racket* — pour employer le nouveau terme qui désigne cette forme de banditisme, parvient-il à survivre encore aux Etats-Unis, en dépit de la Loi Lindbergh ?

Lisez dans notre prochain numéro, l'article sensationnel de notre collaborateur Harry Grey :

LES SECRETS DU « SNATCH-RACKET »



HAUPTMANN était COUPABLE!

Electrocuté par le bourreau de l'Etat de New-Jersey, Hauptmann mourut, on s'en souvient, en formulant une dernière protestation : « Je jure que je suis innocent du rapt et de l'assassinat du baby Lindbergh ! » Or, Hauptmann avait bel et bien été condamné — ainsi que nous le révélons les premiers aujourd'hui, sur un indice capital, irréfutable.

NEW-JERSEY

(De notre correspondant particulier.)

UN petit ronronnement. Une vapeur légère qui s'échappe des éponges fixées aux électrodes. Un corps qui bondit en avant, une fois, deux fois, trois fois, tendant à bloc les sangles qui le retiennent à la « chaise brûlante », comme on dit ici. Une voix qui s'élève :

— Je déclare que cet homme est mort...

C'est fini. Bruno-Richard Hauptmann a payé le prix fort. La mort du baby Lindbergh est vengée.

Avez-vous une petite échelle porte-bonheur ?

Dans la foule qui s'est massée, avide de flairer le sang, des camelots circulent :

— Avez-vous votre petite échelle porte-bonheur ? » braillent-ils, en offrant aux hommes, aux femmes, aux enfants de minuscules reproductions de l'échelle qui a servi à arracher l'infortuné baby Lindbergh de sa nursery.

Le chaland se fait-il tirer l'oreille ? Alors les marchands insistent :

— Achetez-nous une petite échelle. C'est la reproduction exacte de l'échelle fabriquée par Hauptmann ; la principale pièce à conviction du procès !

Les camelots se trompent. La principale pièce à conviction du procès, ce n'est point l'échelle. C'est à un clou, à un simple clou de fer — qui a servi à maintenir en place un des barreaux de cette échelle — que Hauptmann doit d'avoir fini sur la chaise électrique.

Une fois de plus, la police scientifique marque un point.

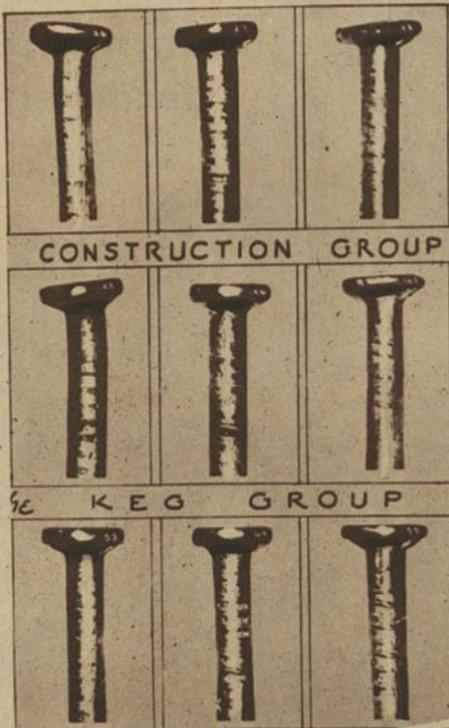
Ladies and gentlemen du jury, regardez bien ces clous...

C'est le procureur Willentz qui parlait ainsi. Entre le pouce et l'index, il tenait trois clous exactement semblables.

— Ecoutez bien, ladies and gentlemen... Notre expert, le conservateur forestier Arthur Koeler, vient de déclarer qu'il avait trouvé une similitude absolue entre le bois prélevé dans le plancher du garage de Hauptmann et le bois qui a servi à construire l'échelle. Que répond Hauptmann ? C'est bien simple. Il nie. Il hausse les épaules. Il ricane.

Willentz savait fort bien que le jury avait été impressionné par les négations de Hauptmann. Brusquement, il porta son coup de massue.

— Pour que les clous tiennent dans le bois, une machine spéciale imprime sur leur tige une série de stries dont la profondeur varie avec l'usure de la matrice, usure qui est très rapide, si rapide que le nombre de clous por-



tant les mêmes stries — en longueur et en épaisseur — n'est guère supérieur à quatre ou cinq cents...

Les assistants qui, à ce moment-là, eurent l'idée de jeter un coup d'œil sur Hauptmann se souviennent de la pâleur soudaine qui blanchit ses traits, tandis que le procureur terminait sa démonstration :

— Au fur et à mesure de leur sortie de la machine, les clous sont automatiquement empaquetés. Or, les trois clous que je vous présente proviennent du même paquet, lequel a été acheté par Hauptmann. *Listen !* Le premier clou a été trouvé dans sa boîte à outils. Le deuxième a été extrait du plancher de son garage — entièrement construit par lui-même. Le troisième...

Willentz prit un temps, pour ménager son effet :

— Le troisième clou a été extrait de l'échelle qui a servi à kidnapper le baby Lindbergh !

Hauptmann, livide, se dressa, tenta de marmonner quelques mots. Son avocat Reilly l'obligea à se rasseoir.

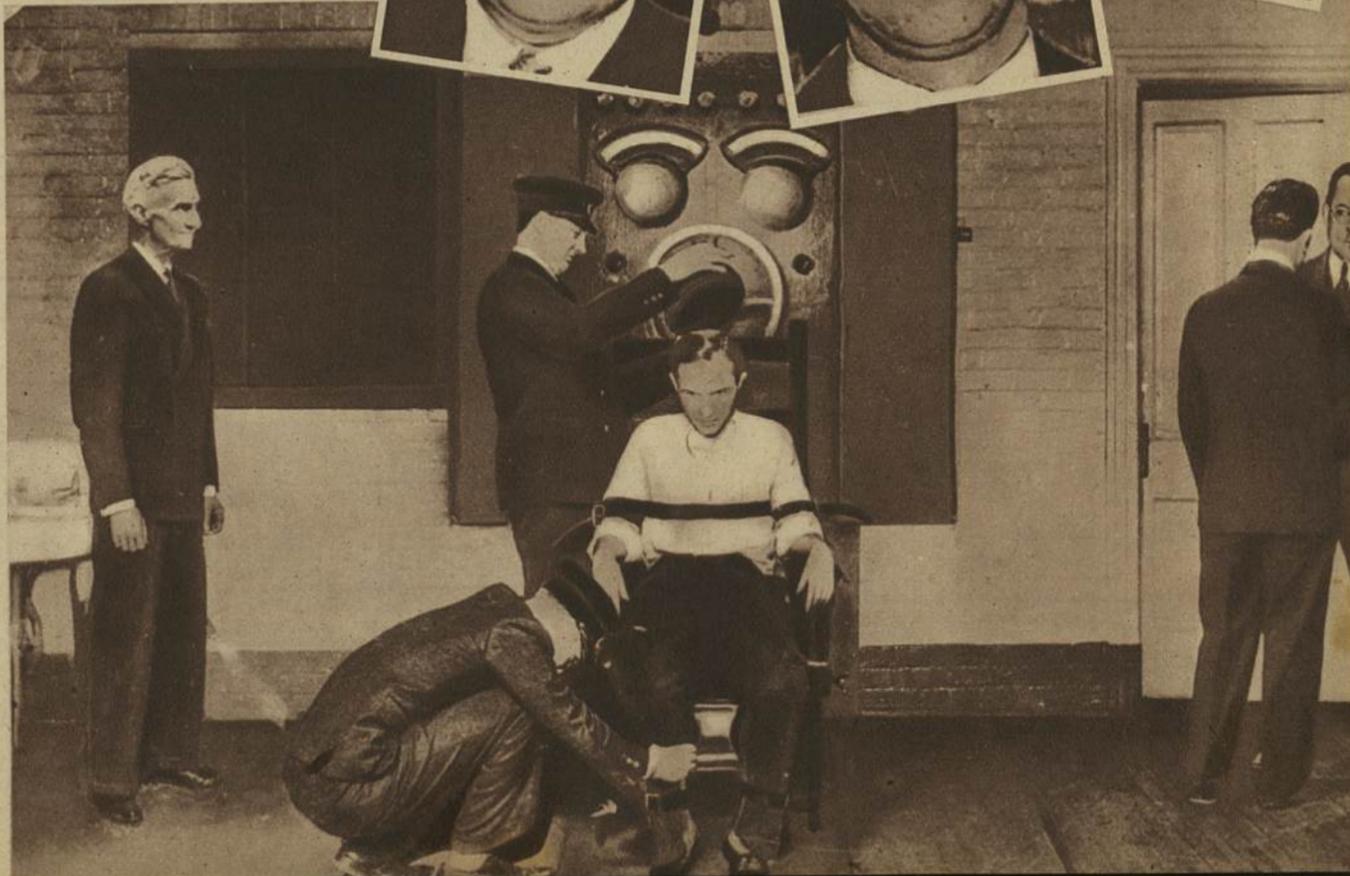
— Je demande, articula-t-il, que cet élément d'accusation soit rejeté comme insuffisant au point de vue judiciaire.

Mais les opérations — prélèvement, extraction, mise sous scellés et photographie des trois clous, avaient été faites selon les règles, ainsi que plusieurs experts vinrent en témoigner.

Quatre membres du jury qui a envoyé Hauptmann à la chaise : (de g. à dr.) : Mrs Ethel Stockton, MM. Elmer Smith, Robert Cravatt, Philip Hockenbury.

Roy PINKER.

En haut : la vente des échelles fétiches. Ci-dessus : les trois séries de clous portant les mêmes stries. En bas : reconstitution de l'exécution de Bruno Hauptmann.



DETECTIVE

directeur
Marius LARIQUE

TRÉSORS CACHÉS

Le trésor découvert rue
Mouffetard n'est pas un cas
unique. Il fut beaucoup
d'autres trésors cachés.

Emmanuel CAR les a
découverts en pages 4 et 5,
pour nos lecteurs

Les hommes oubliés

Le trimardeur, quand reviennent
les beaux jours, arrime son lourd ballot
sur ses épaules et reprend bientôt
son beau sourire d'homme libre...
Lire, pages 8 et 9, la suite de l'émouvant
reportage de Morvan LEBESQUE